



CHARTRES
MÉTROPOLE

**RAPPORT DU
PRÉSIDENT**

EXERCICE 2024

**PRIX ET QUALITÉ
DES
SERVICES PUBLICS**

**DE L'EAU POTABLE
ET DE
L'ASSAINISSEMENT**

Références : Code Général des Collectivités Territoriales articles D 2224- 1 à 3 et ses annexes V et VI.

- Décrets n° 94-469 et n° 95.635 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.
- Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement

Le présent rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement regroupe les indicateurs techniques et financiers des deux services, Chartres métropole exerçant les compétences dans ces deux domaines.

Il est complété par les rapports annuels d'activité et les comptes rendu financiers du même exercice, établi par les délégataires de ces services.

Toutefois, les deux services seront identifiés et différenciés dans deux parties bien distinctes. Une partie spécifique à chaque délégataire de l'eau potable y sera consacrée. Une cinquième partie récapitule l'ensemble des composantes du prix de l'eau facturé aux usagers et son évolution.

Sommaire

INTRODUCTION – PRESENTATION GENERALE	5
LIVRE I Eau et assainissement sur le territoire urbain de Chartres métropole en 2024	11
Titre Premier : Le Service Public de l'Eau Potable.....	12
I -MODE D'EXPLOITATION DU SERVICE	12
II -DESCRIPTION DU SERVICE	14
III -INDICATEURS TECHNIQUES	28
IV -INDICATEURS FINANCIERS.....	40
V – AUTRES INDICATEURS	42
Titre Deuxième : Le Service Public de l'Assainissement	43
I -MODE D'EXPLOITATION DU SERVICE	43
II -DESCRIPTION DES SERVICES	43
III -INDICATEURS TECHNIQUES.....	47
IV- INDICATEURS FINANCIERS	51
V- FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE	53
 LIVRE II : Eau sur la commune de Champseru en 2024.....	
.....	63
I -MODE D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	63
II -DESCRIPTION DU SERVICE	64
I –INDICATEURS TECHNIQUES	64
II - INDICATEURS FINANCIERS	68
V – AUTRES INDICATEURS	69
 LIVRE III : Eau et assainissement sur les autres communes péri-urbaines de l'agglomération en 2024	74
Titre Premier : Le Service Public de l'Eau Potable.....	75
A DESCRIPTION DU PATRIMOINE	77
B ASPECTS SANITAIRES	86
C INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE	86
 Titre Deuxième : Le Service Public de l'Assainissement.....	
.....	90
A CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE.....	90

<u>B VOLUME D'EAU ASSAINIE</u>	91
<u>C PERFORMANCES DESSTATIONS D'EPURATION</u>	92
<u>D ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u>	95
<u>E NDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE</u>	95
 <u>LIVRE IV : Le prix de l'eau – son évolution entre 2022 et 2023</u>	118
 <u>LIVRE V : Indicateurs financiers</u>	174

INTRODUCTION – PRESENTATION GENERALE

Chartres métropole a pour mission de fournir à plus de 139 000 habitants une eau de qualité, en quantité suffisante et de manière continue, et d'en assurer l'assainissement. Cette compétence revient à Chartres métropole depuis le 1^{er} janvier 2014, et depuis le 1^{er} janvier 2018 sur l'ensemble des 66 communes de l'agglomération, avec un mode de gestion unique, la délégation de service public :

-C'Chartres Eau pour l'eau potable et l'assainissement pour les 10 communes urbaines, ainsi que 55 communes périurbaines (55 en eau potable et 31 en eau potable et assainissement)

-STGS à Champseru pour l'eau potable



- Le territoire et la population desservie

Les 10 communes des réseaux urbains de l'agglomération : 92 042 habitants¹, 32 133 abonnés, et regroupe 10 communes :

Mode de gestion : délégation de service public

- ✓ Chartres : plus de 20 000 abonnés
 - ✓ Lucé
 - ✓ Luisant
 - ✓ Mainvilliers
 - ✓ Lèves
 - ✓ Champhol
 - ✓ Le Coudray
 - ✓ St Prest
 - ✓ Gellainville
 - ✓ Poisvilliers
- entre 3 et 7000 abonnés par communes
- entre 1000 et 2000 abonnés par communes

Les 56 communes périurbaines de l'agglomération :

Mode de gestion : délégation de service public (47 505 habitants, 19 309 abonnés)

<ul style="list-style-type: none">✓ Amilly✓ Bailleau-Leveque✓ Briconville✓ Cintray✓ Fontenay/Eure✓ Fresnay le Gilmert✓ Meslay le Grenet✓ Nogent/Eure✓ St Georges/Eure✓ Clevilliers✓ Challet✓ Berchères-Saint-Germain✓ Jouy✓ Coltainville	<ul style="list-style-type: none">✓ Berchères-les-Pierres✓ Corancez✓ Morancez✓ Barjouville✓ Chauffours✓ Dangers✓ Francourville✓ Mittainvilliers-Vérigny✓ Oillé✓ St Aubin des bois✓ Voise✓ Sandarville✓ Ermenonville la Grande✓ Vitray en Beauce
---	--

¹ estimation

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gasville-Oisème ✓ Nogent-le-Phaye ✓ Houville-la-Branche ✓ Sours ✓ Prunay-le-Gillon ✓ Dammarie ✓ Ver les Chartres ✓ Fresnay le Comte ✓ La Bourdinière St Loup ✓ Mignières 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Meslay le Vidame ✓ Boncé ✓ Theuville ✓ Allonnes ✓ Boisville la St Père ✓ Moinville la Jeulin ✓ Santeuil ✓ St Léger les Aubées ✓ Denonville ✓ Roinville ✓ Oinville sous Auneau ✓ Umpeau ✓ Champseru ✓ Chartainvilliers ✓ Bouglainval ✓ Houx ✓ Maintenon
---	--

B - Des hommes & des compétences

Le service de l'eau et de l'assainissement de Chartres Métropole est le résultat d'un processus d'intercommunalité engagé dès 1948, avec la création du SIAA (Syndicat Intercommunal d'assainissement de l'agglomération chartraine)..

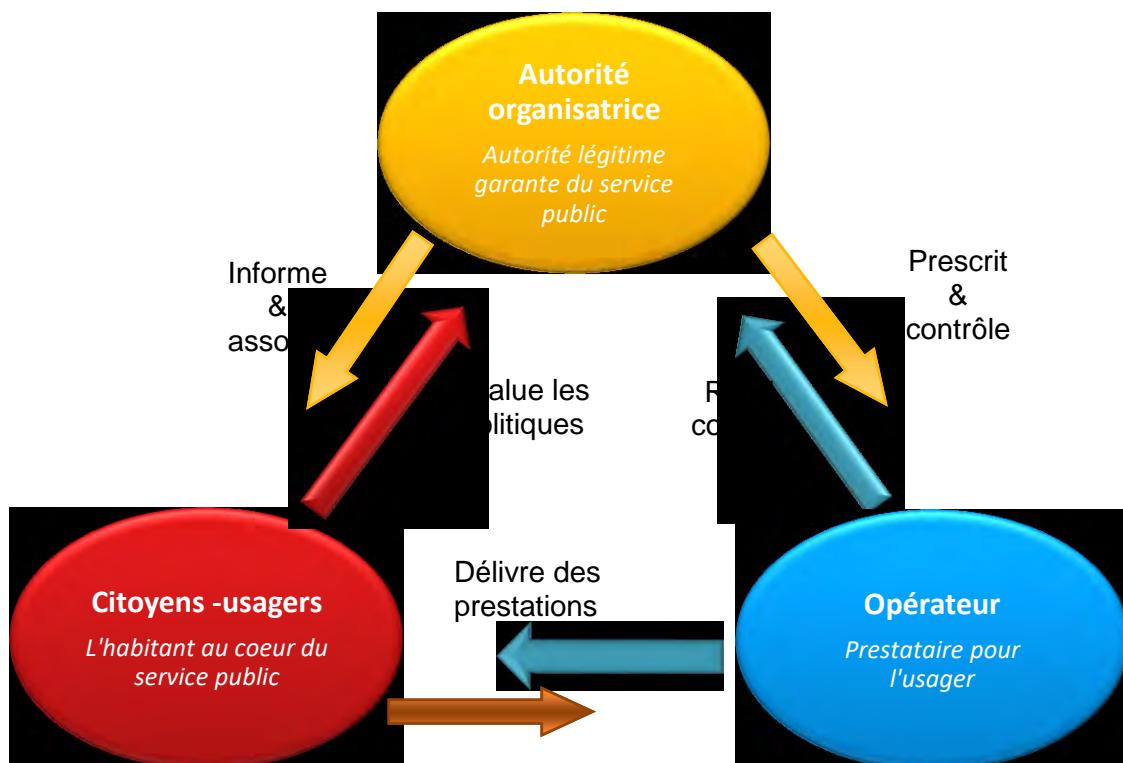
Le transfert des compétences eau et assainissement est effectif depuis le 1er janvier 2001, date de la création de cette intercommunalité par arrêté préfectoral. Depuis, Chartres Métropole assure la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau sur l'ensemble du territoire pour près de 139 000 habitants (extension du territoire au 1^{er} janvier 2012, 1^{er} janvier 2013, et 1^{er} janvier 2018).

Des règles de fonctionnement des services définies par les élus.

La compétence eau potable est exercée par la commission des services publics environnementaux.

Cette commission est chargée de rendre des avis sur les politiques menées par Chartres Métropole concernant les services de l'eau et l'assainissement, des déchets, et de l'énergie.

Les décisions sont ensuite prises par le conseil communautaire, selon les délégations propres au fonctionnement de la communauté d'agglomération.



Depuis 2013, le service eau et assainissement s'est réorganisé pour devenir la Direction du cycle de l'Eau constituée d'un service exploitation et gestion patrimoniale des réseaux et d'un service usagers-maîtrise d'ouvrage. La direction du Cycle de l'Eau compte 22 agents, et elle a pour objectifs :

- La définition des missions du service public du cycle de l'eau et des conditions dans lesquelles elles doivent être remplies
- Le contrôle de l'exécution de ces missions par les opérateurs du réseau
- La gestion du patrimoine du service d'eau à l'échelle du territoire de Chartres métropole, en exerçant la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et une partie de la maîtrise d'œuvre.

C - Les acteurs de l'eau sur le territoire métropolitain :

Chartres métropole

Chartres métropole a en charge sur son territoire la compétence « eau et assainissement ». La communauté d'agglomération fixe les objectifs à atteindre pour un meilleur service aux usagers et réalise les études, travaux et investissements nécessaires. Les choix et décisions de Chartres métropole sont appliqués avec la délégation de service public (CmEau pour l'eau potable et l'assainissement pour les 10 communes urbaines, ainsi que 54 communes périurbaines (54 en eau potable et 31 en eau potable et assainissement); Veolia à Denonville pour l'eau potable; STGS à Champseru pour l'eau potable.

Les problématiques d'eaux pluviales sont gérées en 2020 en régie par Chartres métropole sur les zones urbaines, conformément à la réglementation en vigueur.

C'Chartres Eau, et STGS

Ces sociétés sont en charge sur le territoire de leur contrat de la délégation de service public en eau. Cela comprend notamment la gestion des usagers/clients et la surveillance technique des équipements et canalisations du réseau.

Agence de l'Eau Seine-Normandie

Elle apporte une aide technique et financière aux acteurs contribuant à l'amélioration de la ressource en eau. L'agence perçoit des redevances payées par les usagers (voir votre facture d'eau). Ces fonds sont reversés aux collectivités locales sous forme de subventions ou de prêts permettant de financer les investissements.

Préfecture d'Eure-et-Loir

Elle assure la mise en œuvre de la politique de l'eau de l'État dans le département, dont l'objet d'intérêt général est une gestion équilibrée de la ressource. La Préfecture s'assure, avec le concours technique de l'Agence Régionale de Santé et de la DDT (Direction Départementale des Territoires), de la qualité sanitaire de l'eau distribuée à la population ainsi que de la compatibilité avec la protection de l'environnement, des prélèvements et des rejets d'eau dans le milieu naturel.

LIVRE I

Eau et assainissement sur le territoire urbain de Chartres métropole en 2024

- Chartres
- Lucé
- Luisant
- Mainvilliers
- Lèves
- Champhol
- Le Coudray
- Saint Prest
- Gellainville
- Poisvilliers



Titre Premier : Le Service Public de l'Eau Potable

I - MODE D'EXPLOITATION DU SERVICE

L'exploitation du service de distribution publique d'eau potable est affermée à C'Chartres Eau en date du 1^{er} janvier 2016. Sa date d'échéance est fixée au 31 décembre 2025.

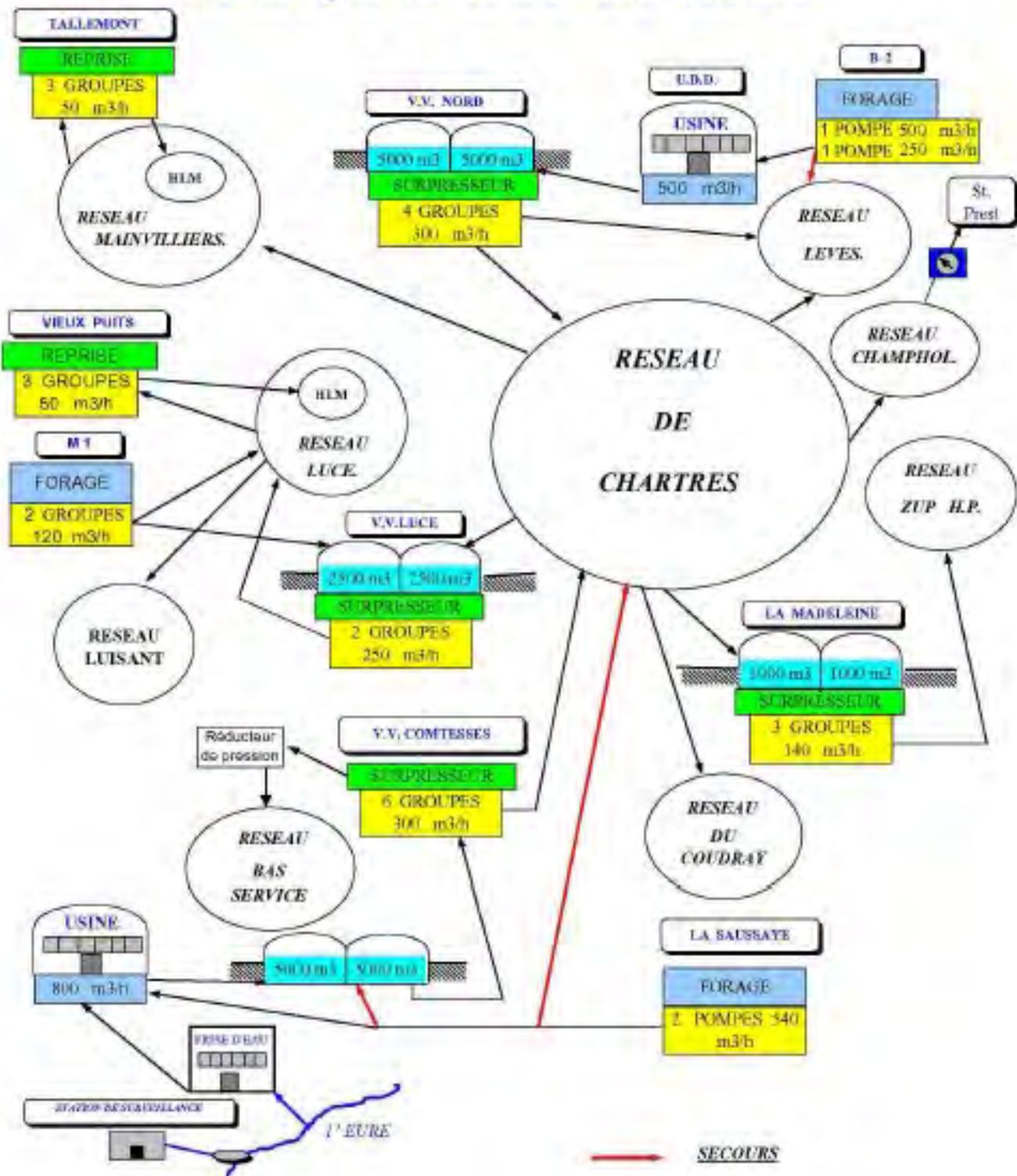
C'Chartres Eau a son Siège Social : Hôtel de Ville, Place des Halles, 28000 CHARTRES.

Le contrat d'exploitation passé, comporte un volet sur l'amélioration du rendement, et de la qualité du service public d'eau :

- Mise en œuvre d'une télérelève pour plus de 90% des compteurs
- Objectifs de réduction des fuites, par sectorisation supplémentaire notamment
- Travaux de réparations de réservoirs, de création d'une surpression vers le Mesnil à Mittainvilliers.

CHARTRES METROPOLE

SYNOPTIQUE DU RESEAU EAU POTABLE



+Forages S2 et S3, + Bois Bichot

II -DESCRIPTION DU SERVICE



A - Production

a) Eau de l'Eure :

Le prélèvement de l'eau de la rivière se fait au niveau de la rue des trois Ponts à Chartres (lit entre Chartres et le Coudray).

Le poste est équipé d'une prise d'eau avec dégrilleur automatique, et de groupe électropompes refoulant les eaux brutes jusqu'à l'usine de traitement, rue des réservoirs à Chartres.

Sa capacité est de 800 m³/h, soit 16 000 m³/j.

Le groupe de production d'eau brute pour la SNCF a été définitivement démantelé en 2004.

Une station de surveillance est implantée en amont de la prise d'eau pour s'assurer de façon continue de la qualité de l'eau brute.

b) Eau du forage de la Saussaye (S1) :

Le forage S1 se trouve à proximité du lycée agricole de la Saussaye sur le territoire de SOURS, le long de la N 154.

Sa capacité horaire est de 450 m³/h, soit 9 000 m³/j.

c) Unité de dénitratation des eaux brutes du forage de la Saussaye :

Cette unité traite les eaux brutes issues du forage de la Saussaye, elle est située à l'intérieur du périmètre immédiat de ce forage. Elle a été mise en service en janvier 2006.



Elle est constituée de deux cuves contenant des résines échangeuses d'ions. Les ions nitrates sont retenus par ces résines par échange avec les ions chlorures. Les résines sont régénérées en chlorures au bout de 30 heures de fonctionnement avec de la saumure. Les eaux de lavage, contenant les nitrates, sont stockées avant d'être envoyées, pour traitement sur le réseau de Chartres métropole via le réseau de la commune de Gellainville.

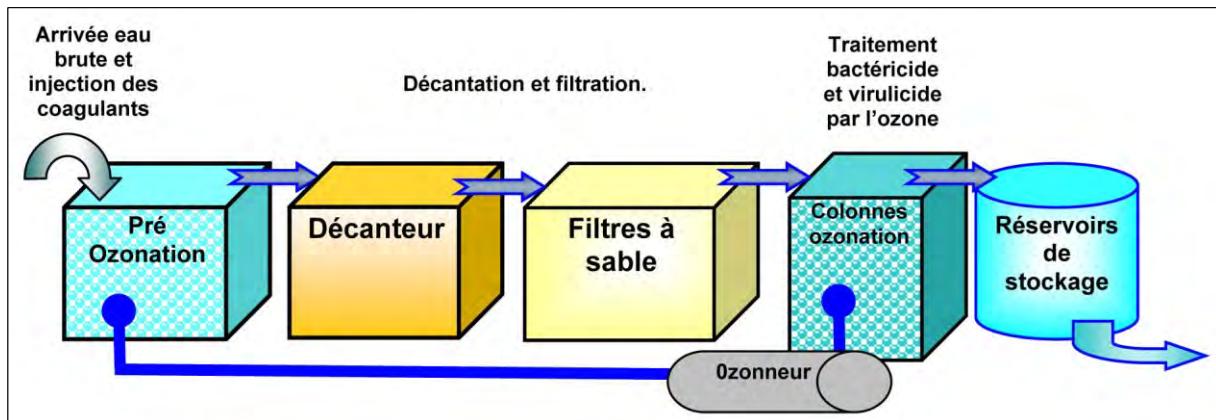
La capacité horaire de l'installation est de 450 m³/h, elle permet de traiter une partie du débit produit au forage et en tant que de besoin. Elle n'a donc pas un fonctionnement continu.

d) Usine de traitement de l'eau rue des réservoirs à Chartres :

Cette usine traite l'eau issue de l'Eure et du forage de la Saussaye S1.

Elle est constituée de :

- Pré ozonation
- Floculation
- Décantation
- Inter-ozonation
- Filtration sur charbon actif
- Post-Stérilisation à l'ozone



La capacité horaire de l'usine en production est de 1 200 m³/h répartie sur deux files, soit 24 000 m³/j.

L'eau brute du forage S1 subit les étapes du traitement à partir de l'inter-ozonation.

Les eaux traitées sont stockées avant mise en distribution aux réservoirs de la rue des Comtesses (Chartres) de capacité 2 fois 5000 m³.

Les eaux de process sont rejetées au réseau des eaux usées (modification de l'usine en 2006).

e) Eau du forage de Bailleau l'Evêque (M1) :

Ce forage est situé sur le territoire de Bailleau l'Evêque, le long de la route D939.

Cette eau était directement distribuée dans le réseau et subit uniquement une stérilisation au chlore gazeux.

La capacité horaire du forage est de 120 m³/h, soit 2400m³/j.

L'exploitation de ce forage a été arrêtée début octobre 2014 pour l'eau potable, car situé à proximité de la future station d'épuration de l'agglomération, mais l'étude de sa remise en service est en cours.

f) Eau du forage de Berchères St Germain (B2) :

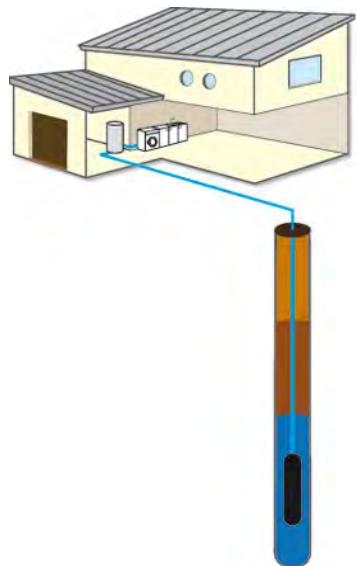
Ce forage est situé sur le territoire de Berchères Saint Germain, le long de la route départementale 134.10 entre Berchères la Maingot et Poisvilliers.

Cette eau, après une désinfection au chlore gazeux, est destinée à être traitée dans l'usine (UDD) de Lèves.

La teneur en nitrates et en pesticides de cette eau nécessitent donc un traitement complémentaire de dénitrification.

La capacité maximum horaire de ce forage est de 500 m³/h, soit 10 000 m³/j.

g) Unité de dénitrification (UDD):



Cette unité, située rue du petit Réau à Lèves, traite l'eau du forage B2.

Elle est composée des étapes de traitement suivantes :

- Filtration dénitrifiante sur filtre biologique
- L'inter-ozonation
- Filtration bicouche sable, charbon actif
- Stérilisation au chlore gazeux (modification suite à la fuite accidentelle de 2007).

L'eau traitée est stockée dans un réservoir de 2 fois 5 000 m³, sur le site de l'usine, avant sa mise en distribution.

Les eaux de process sont rejetées au réseau d'assainissement des eaux usées.

L'usine a été mise en service en 1994. Sa capacité de production horaire est de 370 m³/h, soit 7 400m³/j.

En 1995, sur recommandation nationale du Conseil Supérieur, d'Hygiène Publique de France (CSHPF), le couplage du peroxyde d'hydrogène et de l'ozone à l'étape de l'inter-ozonation a été supprimé. L'usine n'a, depuis cette date, fonctionné, qu'au débit horaire de 250m³/h.

Toutefois, depuis 2013, la capacité de l'usine a retrouvé son débit de 370 m³/h.

En 2023, C'Chartres Eau a procédé à un audit et à une mise au point de l'UDD dans le cadre des actions d'amélioration de la qualité du service d'eau potable.

h) Eau des forages de Franconcourville (F2) et de Prunay le Gillon (F3) :

L'exploration pour la mise en place d'une nouvelle ressource sur les territoires de Francourville et Prunay le Gillon a eu lieu de 1999 à 2005.

Les forages d'exploitation ont été réalisés en septembre 2007. La capacité définitive de production est de 260 m³/h répartie comme suit :



	F2 Francourville	F3 Prunay le gillon
Débit horaire maximum (m ³ /h)	190	70
Volume annuel prélevé 2024 (m ³)	920 000	320 000

Ils sont raccordés au réseau d'alimentation en eau par l'intermédiaire de la canalisation existante du forage S1. Leur mise en service permet de sécuriser l'alimentation en eau potable de l'Agglomération. Des modifications de l'automatisme de l'usine seront réalisés en 2012 afin de permettre la gestion prioritaire des forages et de diminuer les pompages dans l'Eure (ressource plus vulnérable). Toutefois la concurrence des forages agricoles du secteur abaisse la nappe et conduit à réduire les débits pompés en été jusqu'à 70 m³/h et 40m³/h.

i) Eau du forage Bonville – Gellainville :

Cette unité de production a une capacité de 360m³/j.

B - Distribution

La longueur totale du réseau de distribution est de 465 km, dont 443km de canalisation et 14,7km pour le réseau d'adduction.

Les réservoirs principaux sont :

• Rue des Réservoirs	:	- 2 x	5.000 m ³
• Lèves	:	- 2 x	5.000 m ³
• Lucé	:	- 1 x	5.000 m ³
• La ZUP de la Madeleine	:	- 2 x	1.000 m ³
• réservoir Gellainville	:	- 1 x	70 m ³



Soit une réserve globale de 27 070 m³ correspondant à une journée et demie de production moyenne. La capacité effective à prendre en compte (i.e. celle comprise entre le niveau bas des réservoirs et le trop plein) est de 25 655 m³.

Ce chiffre est à comparer à la consommation moyenne journalière de 19 000m³/j et de pointe de 26 200m³/j.

C - Situation réglementaire des ouvrages

L'indice d'avancement de la protection de la ressource est évalué comme suit :

- 0% : aucune action
- 20% : étude environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi de son application mise en place

B2 100%

Situation actuelle :

Le forage bénéficie de l'arrêté préfectoral N°2009-0421 du 9 juin 2009, instaurant les périmètres de protection ainsi qu'un débit de 500 m3/h.

Le Traitement en nitrate et pesticides s'effectue sur l'usine UDD.

L'étude BAC engagée en 2010 s'est poursuivi en 2013 par [les enquêtes agricoles](#) (bureau d'étude In Vivo), puis a abouti à l'élaboration d'un programme d'actions en 2015 en cours de mise en œuvre.

La réhabilitation du forage B2 a été réalisée fin 2012/début 2013 pour des essais de pompage en 2013 : le forage B2 dispose d'une capacité hydraulique de 500 m3/h. Toutefois, pour être exploité à 500 m3/h l'extension du traitement de l'usine UDD est nécessaire. Par ailleurs, l'exploitation du forage B2 en continu à 500 m3/h pourrait accélérer les phénomènes de colmatage.

S1 100%

Situation actuelle :

Le forage possède un arrêté de janvier 1971.

En 1992, la DDASS a demandé une actualisation des périmètres suite au dépôt d'un dossier concernant le projet de logement sur le lycée agricole.

La principale contrainte, que représentait la station d'épuration des eaux usées du lycée agricole a été supprimée en 2003 par le raccordement des installations à la STEP de Lèves via le réseau de Gellainville

L'agglomération en accord avec les services de l'Etat a demandé en novembre 2003 l'actualisation du rapport géologique de 1993.

Une unité de dénitrification a été mise en place fin 2006 après avoir obtenue l'autorisation de filière de traitement.

Suite à une étude hydrodynamique et environnementale, l'hydrogéologue agréé a rédigé son avis définitif en février 2008.

L'arrêté de DUP a été délivré le 11 juillet 2012 (2012-193-003). En 2012, l'étude du BAC du forage S1 a été lancée. Les relevés piézométriques ont été réalisés début 2013 précédent de l'étude pédologique.

Le fonctionnement est satisfaisant à un débit de 450 m3/h. La présence de sels de perchlorate proche du seuil de 4 µg/l a été observée (en attente des résultats de l'étude).

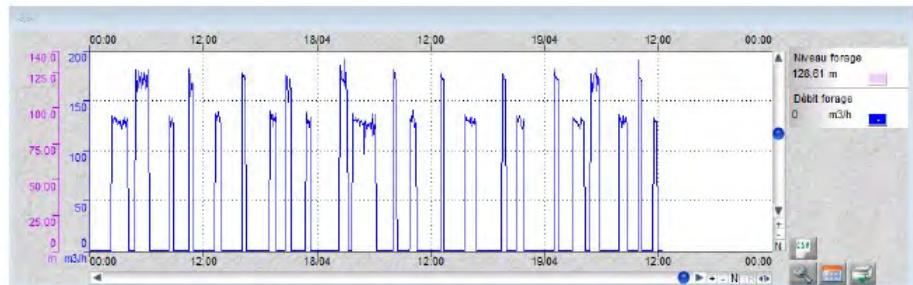
Etude BAC : Les relevés piézométriques ont été réalisés début 2013 en précédent de l'étude pédologique. Des essais de pompage ont été réalisés en octobre/novembre 2013 pour de quantifier les vitesses et les directions d'écoulement de la nappe, et le BAC a été délimité. De façon concertée, le plan d'actions est maintenant commun à tous les BAC.

M1	<p><u>Situation actuelle :</u></p> <p>Aucun changement d'activité n'étant observé dans l'environnement immédiat du forage et son débit d'exploitation ayant baissé, l'actualisation des périmètres ne se justifie pas. L'arrêté de 1976 reste légal.</p> <p>Il n'existe pas de DUP</p> <p>Forage avec simple désinfection au chlore</p> <p>Au vu des problèmes de qualité et de productivité, le forage a été arrêté après la réhabilitation de B2 début octobre 2014, conformément à son arrêté préfectoral d'autorisation du 24 octobre 2007. Les analyses sont proches de la limite de qualité en nitrate (moy 2013 : 48 mg/l) avec dépassements ponctuels en déséthylatrazine (2013 : moy : 0.08 µg/l ; max : 0.11 µg/l).</p> <p>Toutefois, en lien avec les tensions quantitatives et dans le cadre du programme Résilience 2050, une étude de remise en route est en cours.</p>
Prise d'eau dans l'Eure 60%	<p><u>Situation actuelle :</u></p> <p>La prise de surface et l'usine de traitement ne possédaient pas d'arrêté préfectoral autorisant leur mise en service.</p> <p>La procédure d'instauration des périmètres de la prise de surface lancée en 1994 n'a pas abouti. Deux hypothèses ont été envisagées : le déplacement de la prise d'eau vers l'amont ou la création d'un plan d'eau de stockage à proximité de la prise d'eau actuelle</p> <p>L'agglomération a demandé la nomination d'un hydrogéologue agréé auprès du service de la MISE pour la mise en place des périmètres de protection de la prise d'eau actuelle. M. ROUX a été désigné et a émis un avis préliminaire en 2006.</p> <p>L'hydrogéologue agréé a remis ses conclusions mi juillet 2010 concernant ses propositions de délimitation de périmètres de protection immédiat, rapproché zone A (intrarocade) et rapproché zone B (extra rocade jusqu'à Thivars). Son rapport corrigé a été remis le 20/12/2010.</p> <p>Un arrêté de DUP 2013-283-002 a été pris le 9 octobre 2013.</p> <p>Ressource vulnérable</p> <p>Les prescriptions de l'arrêté de DUP doivent être mise en œuvre :</p> <p>Dans un délai de 6 mois (9/04/2014) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension des clôtures au niveau des berges de la prise d'eau - Alarme anti-intrusion (portail et local pompes) <p>Les travaux induits dans le périmètre de protection rapprochés ont été réalisés dans un délai de 2 ans.</p>
Forage F2 Francourville 100%	<p><u>Situation actuelle :</u></p> <p>L'arrêté de DUP a été délivré le 8 août 2011 et le forage a été mis en service en 2011.</p> <p>Forage avec simple désinfection au chlore.</p> <p>La limite du niveau dynamique autorisée est dépassée en période de basse nappe notamment en période d'irrigation agricole.</p> <p>12 Juillet 2013 : Courrier CACM à l'ARS sollicitant le contrôle du niveau depuis les piézomètres situés sans le périmètre immédiat du captage.</p> <p>Février 2014 : désignation d'un hydrogéologue agréé par l'ARS pour étudier le dossier. Toutefois, les conclusions de 2015 n'ont pas permis de modifier ce fonctionnement.</p>
Forage F3 Prunay le Gillon 100%	<p><u>Situation actuelle</u></p> <p>L'arrêté de DUP a été délivré le 8 août 2011 et le forage a été mis en service en 2011. Forage avec simple désinfection au chlore.</p>

	<p>La limite du niveau dynamique autorisée est dépassée en période de basse nappe notamment en période d'irrigation agricole.</p> <p>12 Juillet 2013 : Courrier CACM à l'ARS sollicitant le contrôle du niveau depuis les piézomètres situés sans le périmètre immédiat du captage.</p> <p>Février 2014 : désignation d'un hydrogéologue agréé par l'ARS pour étudier le dossier. Toutefois, les conclusions de 2015 n'ont pas permis de modifier ce fonctionnement.</p>
<u>Forage Le Goret St Prest</u>	<p>Situation actuelle</p> <p>Janvier 2013 : arrêt du forage au profit d'une interconnexion avec le réseau de Chartres.</p>
<u>Forage de Bonville Gellainville</u>	<p>Situation actuelle</p> <p>L'arrêté DUP n° 3723 est en date du 22 Décembre 1978. Forage avec simple désinfection au chlore.</p> <p>Sa capacité hydraulique est limite pour les pointes de consommations en période estivale Une interconnexion avec les forages S 1, F2 et F3 a été réalisée en 2015 pour diluer ce forage, les analyses confirmant le respect des normes de qualité</p>
<u>Usine des eaux Rue des réservoirs</u>	<p>Situation actuelle :</p> <p>L'usine dispose d'un arrêté d'autorisation d'exploiter n° 2008-1034 du 15 octobre 2008.</p> <p>D'importants travaux de reprise d'un bâtiment à l'usine des eaux située rue des réservoirs à Chartres a été exécutés.</p> <p>Des travaux conjoints Chartres Métropole/délégataire ont été identifiés dans l'attente du schéma directeur d'alimentation en eau potable. Les travaux de génie civil de réfection de la voûte de la salle des filtres ont été réalisés en 2011 et en 2023. Des travaux de génie civil au niveau des filtres charbon ont été réalisés : réhabilitation du génie civil du filtre N°1 terminée le 5 février 2013, et au printemps 2023.</p> <p>La qualité de l'eau traitée est satisfaisante malgré un faible rendement hydraulique.</p>
<u>Unité de Dénitrification</u>	<p>Situation actuelle :</p> <p>L'usine dispose d'un arrêté d'autorisation d'exploiter de 1994.</p> <p>Action à mener :</p> <p>Mise à jour de l'autorisation dans le cadre du programme d'amélioration de la conduite de l'usine Son fonctionnement amené à 370 m3/h a été non satisfaisant fin 2022 : un diagnostic complet a eu lieu début 2023, pour une mise à niveau au 1^{er} semestre 2023. Les travaux consécutifs ont été menés en 2023.</p>
<u>Unité de dénitrification des eaux brutes du forage S1</u>	<p>Situation actuelle :</p> <p>L'usine dispose d'un arrêté d'autorisation d'exploiter n° 2006-1168 du 27 octobre 2006.</p> <p>Le fonctionnement du traitement en satisfaisant.</p>

C - Faits marquants en 2024

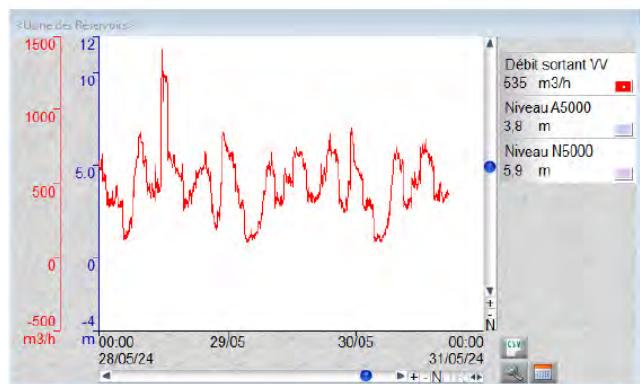
Bois Bichot – Afin de continuer à pouvoir exploiter le forage de Bois Bichot pendant les épisodes de sécheresse, une des deux pompes de forages a été remplacée par une pompe ayant un débit plus réduit. Cela permet d'avoir une plage de pompage plus large allant maintenant de 90 à 250 m³/h contre 150 à 250 m³/h auparavant.



Lèves – Dans le cadre de travaux d'aménagement du centre-ville de Lèves, Chartres Métropole a décidé de réaliser une amorce sur la conduite structurante la zone urbaine et ainsi entamé le renforcement et le bouclage par l'Est de cette dernière. Les équipes de C'Chartres Eau ont été mobilisés durant la semaine du 16 au 19 avril pour la réalisation de ce raccordement et de cette amorce en DN500/400 fonte.



Chartres – Le 28/05/2024 en fin de matinée, une entreprise chargée d'effectuer les travaux d'aménagement de la porte Morard a endommagé une conduite structurante provoquant une importante fuite d'eau.



Due à l'importance de la fuite, des baisses de pression et des manques d'eau ont été ressentis, notamment à l'Hôpital du Coudray, au Lycée Fulbert ainsi qu'à l'Odyssée, obligeant même ces derniers à fermer l'établissement pour des raisons sanitaires (douches non opérantes).

Les équipes de C'Chartres Eau se sont rendues sur place en moins de 15 minutes et ont circonscrit la fuite en 45 minutes.



Chartres – Crédit du futur branchement de Novo Nordisk sur la conduite DN500 provenant des forages du Sud de Chartres le 17 octobre.



Forages Saint Prest – Le forage du Gorget est en service depuis le 06 aout 2024 au débit de 60 m³/h. Celui-ci apporte appoint au réservoir de VV NORD, jusque-là, uniquement alimenté par l'UDD. Le forage de Forte Maison n'est pour le moment pas en service car les analyses bactériologiques de ce dernier ne permettent pas son démarrage. L'installation d'une chloration au droit des forages est nécessaire pour pallier aux éventuelles dérives bactériologiques.

Urbain – Dans le courant du mois de septembre, les anciennes bornes de puisage (bornes vertes) de l'agglomération ont été remplacées par des bornes nouvelles générations. Il s'agit de bornes accessibles via un badge d'accès permettant ainsi de maîtriser les différents prélèvements d'eau sur le réseau.



Urbain et PériUrbain - Le 26/09/2024, une panne de courant de grande ampleur a eu lieu. Cette panne a impacté l'ensemble des installations AEP de l'agglomération. Dans la plupart des cas, les réserves des châteaux d'eau ont suffi pour alimenter les abonnés. Des baisses de pression ont pu être ressenties par l'arrêt des accélérateurs/surpresseurs en pied de réservoir.

Sur les secteurs alimentés par une bâche au sol, les groupes électrogènes ont bien pris le relais pour garantir une alimentation en eau (Maintenon, Fontenay, Urbain, Barjouville).

Urbain et PériUrbain – La tempête Kirk qui a traversé le département le 09 octobre 2024 a entraîné plusieurs désagrégements sur la production d'eau potable. En effet, plusieurs forages ont été inondés et certaines entrées d'eau se sont faites par les fourreaux électriques, par des forages externes (non gérés par le service de l'eau) ou directement par la proximité avec l'Eure.

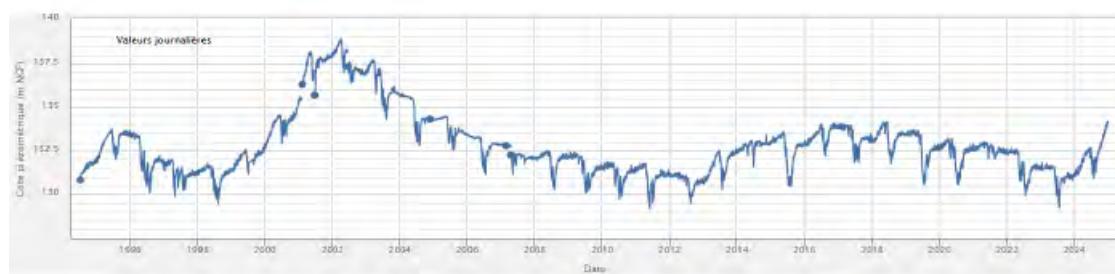


Chartres – Le groupe électrogène des réservoirs de VV Comtesses a été renouvelé durant la deuxième quinzaine de novembre. L'ancien groupe datait de la fin des années 1970.



Urbain – La pluviométrie exceptionnelle de l'année 2024 a permis la recharge de la nappe dans laquelle est puisée l'eau brute. En effet, contrairement aux deux dernières années, aucun arrêt de forages durant la période d'irrigation agricole n'a eu lieu.

Il est constaté au 31 décembre, sur le piézomètre de référence de la nappe, un niveau de 134,14m. Ce niveau n'avait pas été atteint depuis l'année 2005. Vu la pente prise par cette courbe, il est à envisager une recharge exceptionnelle de la nappe sur le début de l'année 2025.



III -INDICATEURS TECHNIQUES

Les indicateurs techniques relatifs à l'exploitation des ouvrages fait l'objet de développement et d'analyse spécifiques dans le compte rendu technique et financier annuel du délégataire à l'autorité délégante. Ce document sera présenté, conformément aux dispositions législatives, au conseil de communauté.



A -Population desservie

La population desservie, comptabilisée par l'Insee au 1^{er} janvier 2024, était de 90 359 habitants² répartis comme suit :

- . CHARTRES	38 954 habitants
- . LUCE	15 848 habitants
- . MAINVILLIERS	11 170 habitants
- . LUISANT	7 101 habitants
- . LEVES	5 865 habitants
- . CHAMPHOL	3 791 habitants
- . LE COUDRAY	4 313 habitants
- . ST PREST	2 185 habitants
- . GELLAINVILLE	4 201 habitants
- . POISVILLIERS	466 habitants

B -Volumes introduits dans les réseaux

Les volumes introduits dans les réseaux en 2024 ont représenté 6 326 283 m³ :

RESSOURCE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	NIN-1
Forage S1, F2 F3	3 444 099	3 851 667	3 639 899	3 671 999	3 864 177	3 760 636	3 740 360	3 941 475	5,38 %
Forage M1	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Forage B2/UDD	2 706 859	2 929 285	2 852 641	2 842 666	2 596 959	2 239 880	1 713 551	2 283 942	33,29 %
Prise d'eau de l'Eure	471 973	216 733	291 030	391 057	169 421	397 672	771 748	88 956	- 88,47 %
Forages Saint Prest	-	-	-	-	-	-		127 408	-
Gellainville	9 197	7 995	10 090	7 632	7 835	11 252	3 726	3 355	- 9,96 %
Interconnexion de secours Sours/Voise	-	-	-	-	-	187 115	157 799	84 871	- 46,22 %
TOTAL VOLUME PRELEVE	6 632 128	7 005 680	6 793 660	6 913 354	6 638 392	6 596 555	6 387 184	6 530 007	2,24 %
UDD / VV Nord	144 493	254 086	223 838	278 983	637 920	279 171	149 113	151 762	1,78 %
Usine des Eaux	192 127	190 223	190 223	218 462	47 045	194 458	156 491	77 909	- 50,22 %
TOTAL BESOINS USINE	336 620	444 309	414 061	497 445	684 965	473 629	305 604	229 671	- 24,85 %
Forage M1	0	0	0	0	0	0	0	0	-
UDD / VV Nord	2 562 366	2 675 199	2 628 803	2 563 683	2 425 782	1 960 709	1 633 852	2 221 938	35,99 %
V.V.Comtesses/Usine des eaux	3 831 283	3 978 733	3 842 992	3 796 200	3 583 008	3 929 781	4 408 507	4 071 957	- 7,63 %
Gellainville	40 115	41 241	43 944	43 844	41 300	45 321	39 639	32 388	- 18,29 %
TOTAL VOLUME PRODUIT	6 433 764	6 695 173	6 515 739	6 403 727	6 050 090	5 935 811	6 081 998	6 326 283	4,02 %

² Chiffres INSEE publié en 2018, sur les bases de 2016, populations municipales sans compte double.

C -Volumes consommés et vendus

L'eau distribuée a représenté en 2024 un volume de 5 145 037 m³ répartis comme suit :



a) Volumes consommés:

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

La consommation est en légère hausse.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Volume vendu comptabilisé total	5 503 844	5 315 718	5 111 302	4 900 076	4 821 228	5 048 566	5 145 037	1,91 %
Volumes sans comptage	67 367	87 775	144 493	144 493	176 281	181 281	183 091	1,00 %
Volumes consommés pour le service	30 741	32 368	161 799	161 799	178 287	132 921	130 963	-1,47 %
Volume consommé autorisé 365 jours	5 601 952	5 435 861	5 417 594	5 206 368	5 175 796	5 362 769	5 459 092	1,80 %

b) Volumes vendus:

Le volume vendu sur le périmètre et vendu aux autres collectivités est présenté dans le tableau ci- dessous :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Clients Individuels	4 265 924	4 412 046	4 242 380	4 067 063	4 001 619	4 190 310	4 270 381	1,91 %
Domestique ou assimilé	5 139 668	4 948 955	4 747 125	4 560 429	4 435 668	4 709 509	4 768 470	1,25 %
Industriels	364 176	366 763	364 176	339 647	385 560	339 057	376 567	11,06 %
Total du volume vendu sur le périmètre	5 503 844	5 315 718	5 111 302	4 900 076	4 821 228	5 048 566	5 145 037	1,91 %
Berchères les Pierres	66 394	54 083	48 394	60 014	54 814	46 002	43 051	-6,41 %
Morancez	168 251	170 095	93 873	104 721	84 563	79 886	89 808	12,42 %
Volume vendu total (m³)	5 738 489	5 539 896	5 253 569	5 064 811	4 960 605	5 174 454	5 277 896	2,00 %

c) Nombre d'abonnés

33 522 abonnés en 2024

COMMUNE	ENTRANTS	SORTANTS	SRU	PARTICULIERS	COMMUNAUX	INDUSTRIELS
CHAMPHOL	82	73	122	1535	24	4
CHARTRES	942	1 021	1544	9 992	515	51
LE COUDRAY	82	93	136	1 511	26	3
GELLAINVILLE	18	15	24	343	12	6
LEVES	208	144	294	1 932	33	0
LUCE	548	547	574	6 425	203	19
LUISANT	248	221	388	2 848	53	0
MAINVILLIERS	286	337	427	3 501	88	6
POISVILLIERS	7	9	0	175	2	0
SAINT-PREST	40	41	10	946	14	0
TOTAL GENERAL	2 461	2 501	3 319	29 208	970	89

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Nombre total de clients	31910	32003	32133	32086	32313	32706	33 079	33 278	33 522	0.73%

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis figurent au tableau suivant :

	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Habitants desservis	92 042	90 769	90 858	92 042	90 359	1,01 %
Nombre total de clients	32 113	32 706	33 079	32 192	33 522	-2,64%
dont domestiques ou assimilés	32 050	32 615	32 988	32 101	33 431	-2,68%
dont autres que domestiques	63	91	91	91	91	0%

La consommation par abonné

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Consommation moyenne par abonné domestique (m ³ /client/an)	139	142	137	149	139	133	153	155	0.98

Celle-ci s'établit à 155 m³/abonné/an hors consommation industrielle.

D -Données réseau et branchements

	2021	2022	2023	2024
Longueur de canalisation de distribution en km	434,98	437,45	432,44	438,73
Longueur de canalisation de adduction en km	19,02	19,67	19,65	17,66
linéaire de réseau renouvelé ou renforcé en km	0,37*	0,25*	0,25*	0,25*
taux de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,09%	0,06%	0,06%	0,06%

* Valeur de AEP Urbain en renouvellement

Renouvellement des branchements plomb	2022	2023	2024	N/N-1
Nombre de branchements	36 934	37 277	37 344	0,18%
dont branchements plomb au 31 décembre (*)	1 953	1 950	1 931	-0,97%
% de branchements plomb restant au 31décembre	5,3 %	5,3 %	5,3 %	

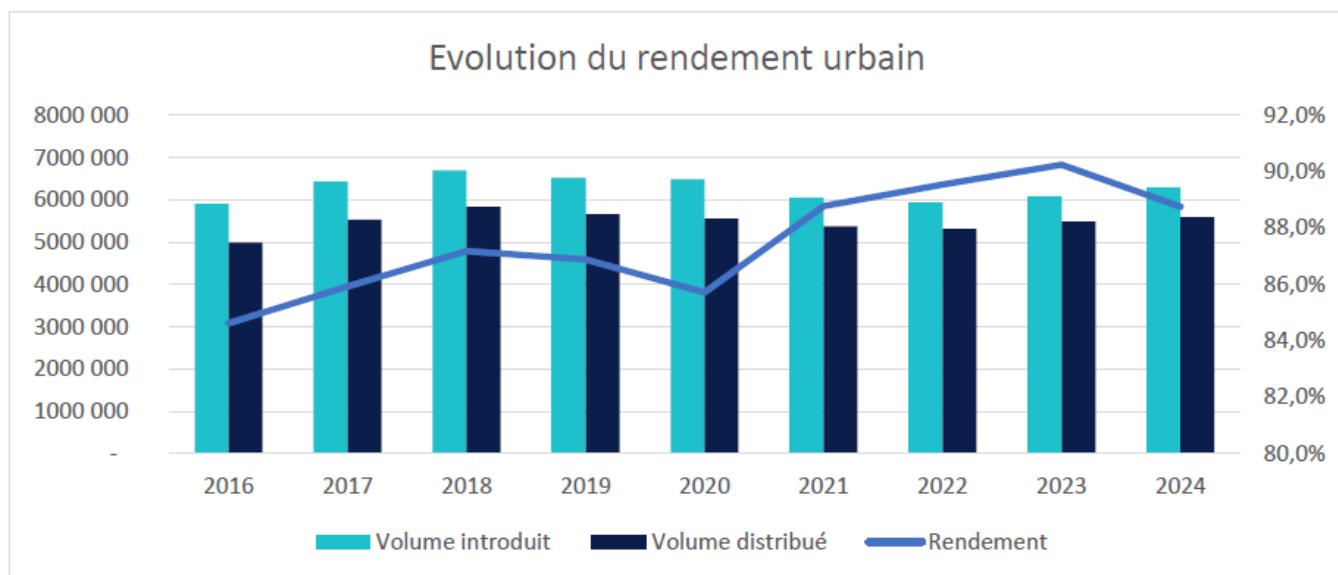
Le remplacement de tous les compteurs pour la mise en place de la télérelève a conduit à identifier de nouveaux compteurs dont une plus grande proportion en plomb.

E - Pertes - Rendement du réseau

Les pertes du réseau s'obtiennent par différence entre les volumes introduits et les volumes distribués comptabilisés, facturés ou non. Elles comprennent donc les fuites, mais aussi les prélèvements non autorisés ou non comptabilisés, et les volumes d'eau utilisée pour les purges et lavage des canalisations, les essais sur les poteaux d'incendie, etc...

Le rendement du réseau est exprimé selon les dispositions du contrat de délégation : « *l'évaluation des volumes sera faite exclusivement à partir des mesures effectuées par comptage et débimètrie. Tout volume non compté ni mesuré est considéré comme une perte du réseau* ».

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	NIN-1
Rendement du réseau de distribution	86%	87%	87%	86%	89%	90%	90%	89 %	-1,65 %
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	5 336 470	5 601 952	5 437 117	5 417 594	5 206 368	5 175 796	5 362 769	5 459 092	1,80 %
Volume vendu à d'autres services (m ³)	192 292	234 645	224 178	142 267	164 735	139 377	125 888	132 859	5,54 %
Volume produit (m ³)	6 433 764	6 695 173	6 515 739	6 403 727	6 050 090	5 935 811	6 081 998	6 300 336	3,59 %
Volume acheté (m ³)	0	0	0	82 500	0	0	0	0	0 %
Volume perdu	905 002	858 576	854 444	926 366	678 987	620 638	593 341	708 385	19,39 %



F - Qualité de l'eau distribuée

a) Analyses réglementaires :

Afin de garantir en permanence une eau de bonne qualité aux consommateurs sur l'ensemble de l'Agglomération, une surveillance sanitaire très stricte est réalisée à deux niveaux :

- ◆ par le délégataire dans le cadre de l'autocontrôle.
- ◆ par le service de contrôle officiel de l'état sous l'autorité du préfet : l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce service est chargé de suivre la qualité de l'eau de sa ressource jusqu'au robinet du consommateur. Ce contrôle sanitaire est fait essentiellement sous deux formes :
 - des enquêtes techniques sur les ouvrages de distribution
 - des analyses bactériologiques et chimiques régulières



La qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- ◆ la qualité organoleptique
- ◆ la qualité physico chimique due à la structure naturelle des eaux
- ◆ des substances indésirables
- ◆ des substances toxiques
- ◆ des pesticides et produits apparentés
- ◆ la qualité microbiologique

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire, ainsi que les paramètres à analyser, sont fixés par le décret du 21 décembre 2001.

Les eaux brutes des forages B2, S1 et prise d'eau de l'Eure sont traitées avant distribution. Ces eaux respectent les limites de qualité des eaux brutes pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Le forage de Bonville (Gellainville) est mis en distribution après une simple chloration. Ce forage est proche des limites de qualité et ponctuellement non conformes en nitrate et pesticide (déséthylatrazine). Toutefois depuis fin 2015, une dilution avec les forages S1, F2 et F3 est opérée, et le respect des normes de qualité est assuré.

b) Commentaires :

En 2020, l'Agence Régionale de Santé (ARS), est chargée de la mise en œuvre du suivi réglementaire de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Les produits recherchés sont, parmi la liste prévue au décret de décembre 2001, ceux qui permettent d'informer les usagers sur la composition physico-chimique et organoleptique de l'eau.

Il est systématiquement procédé à une analyse des paramètres de pollution dont l'existence est connue ou présumée et dont l'évolution doit être suivie avec vigilance. Il s'agit essentiellement des nitrates, de l'atrazine et de son dérivé le déséthyl atrazine (DEA, produit phyto-sanitaire), des bactéries.

Les résultats synthétisés moyens sont les suivants :

Dureté : TH compris entre 25°F et 30°F. L'eau est calcaire.

Nitrate et Pesticides (2022):

Ressource	Atrazine µg/l		Déséthylatrazine µg/l		Nitrates mg/l		Traitement
	moy	max	moy	max	moy	max	
Forage B2	0,042	0,42	0,075	0,075	66	66	UDD : Dénitration + CAG
Forage S1	0,044	0,044	0,080	0,080	60	60	S1 : Dénitratation + Usine des eaux : CAG
Forage F2	0,006	0,006	0,013	0,013	26	26	Chloration
Forage F3	0	0	0,005	0,005	22	22	Chloration
Forage Bonville	0,003	0,006	0,021	0,023	28	29	Chloration
Prise d'eau	0,013	0,022	0,031	0,041	29	33	Usine des eaux CAG

Le forage de Bonville (Gellainville) est mis en distribution après une simple chloration. Ce forage est proche des limites de qualité et ponctuellement non conforme en nitrate et pesticide (déséthylatrazine). Toutefois, depuis fin 2015, une dilution avec les forages S1, F2 et F3 permet de distribuer une eau conforme.

Globalement, sur le nombre de prélèvements et d'analyses réalisées en 2024, l'eau produite et distribuée a été de bonne qualité (0 non-conformité en production, et 0 en distribution avec contre analyse conforme)

Sels de perchlorate :

Suite à une campagne de recherche de perchlorates sur notre agglomération, l'ARS a montré que nous dépassions sur de nombreuses ressources la teneur conseillée en perchlorates. Des mesures plus régulières sont intégrées dans notre auto-surveillance afin de suivre ce paramètre.

Verbatim 1/3

Information sur les perchlorates

La teneur en perchlorates est supérieure à la norme fixée à 4 microgrammes par litre d'eau, sur certaines communes de l'Agglomération. Aussi, l'agglomération a décidé de mettre en place une mesure de précaution en recommandant de ne pas utiliser l'eau du robinet pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois. En dehors de la préparation des biberons, l'eau du robinet peut être consommée sans risque.

Que sont les perchlorates ?

Les divers sels de perchlorates sont particulièrement utilisés dans les domaines militaires et de l'aérospatiale. Les perchlorates peuvent se retrouver dans des zones ayant fait l'objet de combats pendant la 1ère guerre mondiale. Les ions perchlorates sont très solubles dans l'eau.

Quels sont les effets sanitaires liés à l'ingestion de perchlorates ?

Selon l'Agence Régionale de Santé, les perchlorates ne sont pas cancérogènes. Les perchlorates interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde ; ils peuvent donc induire une diminution dans la synthèse des hormones thyroïdiennes (TSH). C'est un effet biologique. Les études épidémiologiques ne permettent pas de conclure à un effet clinique sur l'homme aux niveaux d'exposition actuellement mis en évidence. Il convient de souligner que les perchlorates ne s'accumulent pas dans l'organisme humain et que leurs effets sont réversibles. Les fluctuations de courte durée des hormones thyroïdiennes ne sont pas un problème chez l'adulte en bonne santé.

-Evolution de la qualité de l'eau

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis à la Collectivité par l'ARS.

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses 2024 (bilans) et leur conformité :

1.1) Taux de conformité de l'eau captée

	2024
Taux de conformité	75%
Nombre de prélèvements conformes	12
Nombre de prélèvements non conformes	4
Nombre total de prélèvements	16

1.2) Taux de conformité de l'eau distribuée

Paramètres microbiologiques	2023	2024		Paramètres physico-chimique	2023	2024
		100%	100%		98%	99,3%
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	Taux de conformité physico-chimique	98%	99,3%	
Nombre de prélèvements conformes	250	153	Nombre de prélèvements conformes	249	152	
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	Nombre de prélèvements non conformes	5	1	
Nombre total de prélèvements	250	153	Nombre total de prélèvements	254	153	

c) Auto-Contrôle :

Au titre de l'auto-surveillance, le délégataire réalise quotidiennement des analyses tant en production qu'en distribution.

Leur fréquence est désormais contractualisée. Elle peut être complétée par d'autres analyses, soit liées à des périodes de crises ou lors de phase de travaux sur ouvrages en service, ou à des fins d'étude (suivi des bromures et des bromates dans la perspective de l'évolution de la réglementation).

Un compte rendu détaillé est présenté dans le rapport du délégataire.

d) Teneur de l'eau en monomère Chlorure de vinyle

La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH) limite à 0,5 µg/l la teneur de l'eau en chlorure de vinyle monomère (CVM) résiduel du polychlorure de vinyle (PVC). La Directive Européenne transposée en droit français par le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 ne prévoit pas de mesure analytique de ce paramètre dans l'eau, sauf lors de circonstances particulières (pollution d'une ressource en eau d'origine industrielle, réalisation de campagnes de mesures spécifiques, etc.).

En 2011, la Direction Générale de la Santé (DGS) a diligenté une campagne nationale sur ce paramètre. Cette campagne nationale d'analyse du CVM a montré que le contrôle sanitaire tel qu'il était prévu dans les textes antérieurs de la réglementation, c'est-à-dire non-ciblé sur les zones potentiellement à risque de migration du CVM résiduel dans les tronçons de canalisations, ne permet pas de détecter les non-conformités.

C'est pourquoi, la DGS a diffusé en date du 18 octobre 2012 une instruction auprès des Agences Régionales de Santé (ARS) relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour le chlorure de vinyle monomère en application des articles R.1321-26 à R.1321-36 du code de la santé publique. Cette nouvelle instruction précise les modalités :

- De repérage des canalisations à risques à l'échelle du réseau de distribution de la collectivité
 - D'adaptation du contrôle sanitaire
 - De gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité au robinet (mesures correctives, le cas échéant, restriction de consommation et mesure de long terme).
-

Repérage des canalisations à risques

En application de cette instruction, la plupart des Agences Régionales de Santé ont demandé la transmission des caractéristiques patrimoniales des réseaux de distribution des services d'eau potable pour fin de repérage des canalisations à risques.

L'ensemble des informations susceptibles de faciliter cette démarche de repérage a été soit adressé directement à l'ARS, soit compilé par les exploitants pour envoi à l'ARS demanderesse.

Adaptation du contrôle sanitaire et du programme d'auto-surveillance

De par les caractéristiques patrimoniales (linéaire en PVC et âge), certains réseaux font partie des sites susceptibles d'être concernés par le phénomène de migration du CVM et pour lesquels le programme d'auto-surveillance a été ou devra être adapté en pérennisant la réalisation régulière d'analyses sur ce paramètre.

A ce titre, un prélèvement fin 2018 a fait apparaître une teneur non conforme au sein de la canalisation alimentant l'aire d'arrêt de l'autoroute A11. Des purges hebdomadaires ont aussitôt été mises en œuvre, et l'eau est redevenue potable. Toutefois, la conduite PVC incriminée a été remplacée au 1^{er} semestre 2019 par une conduite polyéthylène, supprimant ce risque.

G indice de connaissance et de gestion patrimoniale

La loi de Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20 % d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2012

- Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau
- Engager des actions afin de limiter le taux de perte à 15 % sur les réseaux urbains

Obligations réglementaires

Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, à l'échéance du 31 décembre 2013, les collectivités doivent :

- Etablir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
 - Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.
- L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices

de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Calculé sur un barème de 120 points, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux potable est pour l'année 2024 de **119**.

IV -INDICATEURS FINANCIERS

A -Le prix du service de l'eau

a) Différentes modalités de tarification selon les types d'abonnés :

Les conditions de vente de l'eau à l'usager sont fixées par le règlement de service adopté en 2018. Il fixe :

- les conditions d'accès au service
- la structure tarifaire, composée d'une part fixe ou abonnement et d'une part variable proportionnelle au volume consommé
- les droits et obligations de l'usager, de la collectivité et de son délégataire



L'évolution des tarifs liés à la rémunération du fermier se fait par application, au 1^{er} janvier de chaque année, de la formule de révision prévue au contrat de délégation.

Les autres tarifs sont fixés annuellement par les organismes pour lesquels ils sont prélevés.

1) -Part fixe du délégataire

Il est facturé, pour le délégataire, à tous les abonnés une part fixe payable d'avance, appelée abonnement.

Elle a la valeur suivante :

Part fixe en €HT	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Abonnement particulier	50,00	50,50	51,00	51,50	53,00	54,06	59,46	60,66

2) -Partie proportionnelle du délégataire aux volumes consommés facturée aux abonnés agricoles, domestiques et industriels

Le prix de base hors taxes du mètre cube d'eau facturé aux abonnés pour le délégataire :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Part proportionnelle en €HT	1,3427	1,3494	1,3869	1,4271	1,4405	1,4070	1,506	1.6217

3) -Prix de vente en gros à des services de distribution d'eau extérieurs à la Communauté d'Agglomération de Chartres.

- Sans objet

b) Evolution des autres tarifs

1) -Surtaxe communautaire :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0,20	0,2040	0,2380	0,2400	0,2470	0,3053	0,3358	0,3425

La surtaxe communautaire prélevée sur le prix de l'eau est uniquement constituée d'une part proportionnelle à la consommation (en euros HT/m³).

2) -Redevance de prélèvement, préservation de la ressource :

Le montant des sommes dues au titre des volumes prélevés par ressource est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il est répercuté à l'usager sous la forme d'une redevance proportionnelle au volume consommé (en euros HT/m³).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance prélèvement	0.1025	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11	0.11

3) -Redevance pour la pollution de l'eau :

Jusqu'au 31 décembre 2007, l'Agence de l'Eau fixait un montant des sommes dues au titre de la lutte contre la pollution des eaux d'origine domestique en fonction de la population, d'un coefficient de collecte et d'un coefficient d'agglomération. Ce montant ramené à la prévision de consommation d'eau permettait de définir une redevance appelée « contre valeur pollution » exprimé en €HT/m³. Si la somme effectivement perçue auprès des usagers du service, compte tenu des consommations réelles, était supérieur aux prévisions, le trop perçu était reversé à la collectivité. Dans le cas contraire, le déficit se reportait sur l'exercice suivant et servait à corriger le montant de la contre valeur pollution.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, ce mécanisme a été abrogé au profit de deux redevances fixées annuellement par l'agence et appliquées aux consommations réelles :

- Redevance pour la pollution de l'eau d'origine domestique
- Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte

€HT/m ³	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Contre-valeur pollution puis Redevance pour la pollution de l'eau d'origine domestique à partir de 2008	0,42	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38

V – AUTRES INDICATEURS

Les indicateurs suivants, prévus à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, figurent au rapport annuel du délégataire présenté lors de la séance du conseil communautaire :

- Taux d'impayé
- Taux de réclamation
- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
- Délai maximal d'ouverture des branchements

Titre Deuxième : Le Service Public de l'Assainissement



I - MODE D'EXPLOITATION DU SERVICE

L'exploitation du service de distribution publique d'eau potable est affermée à C'Chartres Eau en date du 1^{er} janvier 2018. Sa date d'échéance est fixée au 31 décembre 2025.

C'Chartres Eau a son Siège Social : Hôtel de Ville, Place des Halles, 28000 CHARTRES.

Le contrat d'exploitation passé, comporte un volet concessif portant sur la suppression de plusieurs stations d'épuration vétuste et le raccordement des réseaux correspondants au réseau urbain et à la station d'épuration de la Mare Corbonne, ainsi que la mise à niveau de plusieurs stations d'épuration et déversoirs d'orage.

La surveillance des micropolluants dans les eaux de rejets :

La circulaire du 29 septembre 2010 impose une surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées (104 substances pour les stations de capacité supérieure ou égale à 100 000 EQH à partir de 2011). Le principe de cette surveillance est d'identifier les micropolluants considérés comme significatifs (en fonction des concentrations et des flux) dans le cadre d'une première campagne de mesures réalisée en 2011 puis de les surveiller de manière régulière.

Conformément aux prescriptions l'arrêté préfectoral n° 2009-1014 du 1er décembre 2009 relatives à la surveillance des micropolluants dans le rejet du système d'assainissement de l'agglomération de CHARTRES, Chartres Métropole a fait procéder en 2011 à une série de 4 mesures permettant de quantifier les concentrations des micropolluants dans les eaux rejetées par la station au milieu naturel. Ces mesures constituent la campagne initiale de recherche. Les micropolluants mesurés n'ont pas été considérés comme significatifs. Il n'y a donc pas eu de suivi dans le cadre de la surveillance régulière en 2012 et 2013.

L'arrêté préfectoral n° 2009-1014 du 1er décembre 2009 prévoit que tous les trois ans, la surveillance régulière quantifie l'ensemble des micropolluants indiqués en annexe 1. La surveillance régulière devait être actualisée l'année suivant cette mesure en fonction de son résultat.

Les mesures 2014, comme en 2012-2013, n'ont pas fait apparaître des micropolluants mesurés considérés comme significatifs. Une nouvelle campagne de recherche a été réalisée par l'exploitant de la nouvelle station d'épuration de la Mare Corbonne en 2018 et 2019 et 3 paramètres (chrome, cuivre et zinc) ont été identifiés. Le service attend les instructions de la police de l'eau pour valider le suivi régulier de ces paramètres.

II - DESCRIPTION DES SERVICES

A -Réseau de collecte des eaux usées

L'assainissement de Chartres Métropole est de type séparatif. Le réseau est constitué des éléments suivants :

--> Les réseaux de collecte

Canalisations	
Canalisations de gravitaires (ml)	384 593
Canalisations de refoulement (ml)	32 797

--> Les équipements du réseau

Equipements de réseau	
Nombre de déversoirs d'orage	8
Nombre de postes de refoulement	58

--> Les branchements en domaine public

Branchements	
Nombre de branchements eaux usées séparatifs	38 571

B -Traitement des eaux usées

Chartres métropole a disposé d'une usine de dépollution située sur la Commune de Lèves jusqu'à mi 2017. Cette unité traitait l'ensemble des effluents de la Communauté d'Agglomération de Chartres, avant d'être remplacée par la station d'épuration de la Mare Corbonne. Une station d'épuration a été également exploitée à St Prest jusqu'à son raccordement au réseau urbain.

-station de la Mare Corbonne

La station de la Mare Corbonne est alimentée par une station de pompage des effluents à Lèves par un refoulement de 4,5 km.

a) La filière de traitement des effluents est la suivante :

- Au sein d'un bâtiment désodorisé : Dégrillage et prétraitements, traitement biologique des graisses, ainsi que réception des produits de curage et des matières de vidange
- Traitement biologique en aération prolongée
- Décantation clarification
- l'exutoire des eaux épurées est l'Eure par une conduite de retour vers l'Eure de 4,5km.

b) La filière boue se compose de :

- Centrifugation
- Séchage solaire au sein de 6 serres à plancher chauffant pour l'hiver par pompes à chaleur

C - Situation réglementaire des ouvrages

Station d'épuration de la Mare Corbonne : Le rejet de l'effluent se fait dans l'Eure, autorisé par arrêté préfectoral du 13 février 2014 pour une capacité de la station de 160 000 équivalents habitants.

Les boues séchées étaient envoyées en centres de compostage hors du périmètre de l'agglomération jusqu'en juillet 2019, et sont majoritairement conduites vers l'incinérateur voisin de Chartres Métropole Traitement et Valorisation depuis.

L'installation est conforme au sens des dispositions des articles R 2224-6 et R2224-17 du CGCT, conforme à la DERU et conforme à la réglementation locale ;

D -Données réseaux et branchements

Conformités des branchements :

Bilan des contrôles réalisés en 2024 :

.contrôles de conformité des branchements anciens en zone séparative.

Nombre de branchements contrôlés : 187

La surveillance du réseau de collecte

Les inspections télévisées des canalisations

Interventions d'inspection et de contrôle	2024
Longueur de canalisation inspectée par caméra (ml)	3000

Le programme ITV est déterminé annuellement en fonction des priorités de Chartres Métropole.

La maîtrise des transferts et des déversements vers le milieu naturel

La surveillance des déversements, identification des points de rejets

Nombre de points de rejet	2021	2022	2023
Nombre d'usines de dépollution	1	1	1
Nombre de déversoirs d'orage en réseau	8	8	8

Les déversoirs d'orage et les « trop-plein » des postes de relèvement permettent de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie.

Le curage

Le plan de curage préventif et son suivi

Interventions de curage préventif	2021	2022	2023	2024
Longueur de canalisation curée (ml) -URBAIN	56 912	51 453	60 112	51 089

Les désobstructions

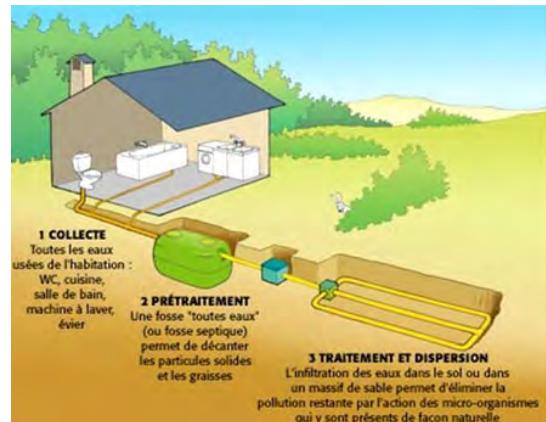
Interventions curatives	2021	2022	2023	2024
Nombre de désobstructions sur réseau	308 *	963 *	264 *	222*

* La valeur correspond au total (Urbain et Péri-Urbain)

E - L'assainissement non collectif

Le SPANC est intervenu en 2024 sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

2184 habitants sur le secteur urbain (41% conformes) et 15 594 habitants sur le secteur périurbain (17% conformes) sont assainis en non collectif.



III -INDICATEURS TECHNIQUES

Les indicateurs techniques relatifs à l'exploitation des ouvrages fait l'objet de développement et d'analyse spécifiques dans le compte rendu technique et financier annuel du délégataire à l'autorité délégante.



A - Population desservie

La population desservie, comptabilisée par l'Insee au 1^{er} janvier 2022, est de 91 980 habitants répartis comme suit :

- . CHARTRES	39 613 habitants
- . LUCE	15 611 habitants
- . MAINVILLIERS	11 313 habitants
- . LUISANT	6 909 habitants
- . LEVES	5 714 habitants
- . CHAMPHOL	3 793 habitants
- . LE COUDRAY	4 109 habitants
- . ST PREST	1 476 habitants
- . GELLAINVILLE	748 habitants
- . POISVILLIERS	426 habitants
- BARJOUVILLE	1 804
- GASVILLE-OISEME	1 464

B - Volume et pollution collectés et facturés

a) Evolution de l'assiette de facturation de l'assainissement (en m³):

L'assiette de facturation a diminué de **-6%** entre 2022 et 2023 sur la zone urbaine à 10 communes.

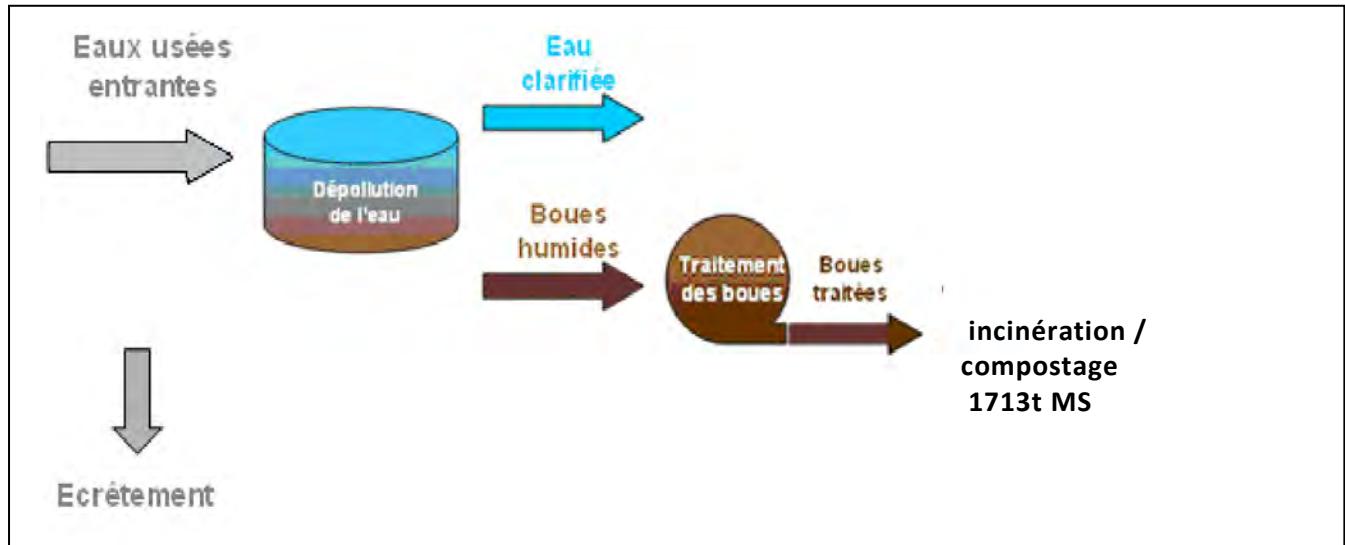
	2020	2021	2022	2023	2024
CHAMPHOL	157 296	147 800	144 449	138 588	143 580
CHARTRES	2 168 958	2 052 802	2 393 772	2 277 084	2 200 745
LE COUDRAY	245 673	228 379	241 056	211 803	214 382
LEVES	310 692	248 528	364 985	369 922	629 304
LUCE	717 010	703 507	708 717	657 667	676 019
LUISANT	300 414	289 516	302 580	279 507	285 549
MAINVILLIERS	473 584	467 649	449 475	421 965	437 856
GELLAINVILLE	65 119	73 500	123 697	80 055	72 516
POISVILLIERS	16 427	15 653	15 587	15 439	15 439
ST PREST	69 439	60 966	59 582	56 780	57 856
TOTAL	4 524 612	4 288 300	4 803 900	4 508 810	4 733 246

b) Evolution du nombre d'abonnés au service d'assainissement :

	2021	2022	2023	2024
Nombre total de clients	33 147	34 484	32 425	32 677

D – STATION DE LA MARE CORBONNE

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à **6 453 418 m³**. Les valeurs sont établies sur la base de 158 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles sur réalisés. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 9 600 kg de DBO5 par jour, ce qui correspond à une capacité de 160 000 équivalent habitants sur la base de 60 g par jour et par habitant.



Les tableaux suivants présentent les rejets autorisés par l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2009, cet arrêté est valable pendant une période de 5 années :

Evolution des charges à traiter	station Mare Corbonne
Débit de référence (débit maximal pouvant être traité dans la station)	Rejets après travaux de confortement autorisé par l'arrêté préfectoral du 1 ^{er} décembre 2009
Débit de pointe horaire admissible sur la station	31 800m ³ /j
Débit de pointe admissible en temps sec	2700 m3/h
Matière En Suspension (MES) en rejet maximal	19 000 m3/j
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	25 mg/l (914 kg/j)
Azote Kjeldahl (NK)	9 600kg/j Soit 160 000EH
Phosphore total (Pt)	5 mg/l
	0,8 mg/l en moyenne annuelle

En 2024, La station est jugée conforme, le nombre de bilans NC toléré n'a pas été dépassé sur l'année.

Evolution de la charge entrante

	2022	2024
Volume entrant (m ³ /j)	16 396	21 244
Capacité hydraulique (m ³ /j)	31 800	31 800
Charge DB05 entrante (kg/j)	3 718	6 744
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	9 600	9 600

Adéquation de la capacité à la charge

	Volume (m³/j)	DCO (kg/j)	DB05 (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante (2023)	21 244	10 900	6 744	4650	1 200	1 268	130
Capacité épuratoire	31 800	23 561	9 600	12 643	2 273	-	338

Rendement épuratoire et qualité du rejet

	DC0	DB05	MES	NTK	NGL	Pt
De bilans disponibles	157	104	157	104	104	104
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	10900	6744	4650	1200	1 165	130
Flux maximum prescription de rejet (kg/j)	23 561	9 600	12 643	2 273	-	338
Rendement moyen annuel (%)	96.95	97.61	97.77	96.18	95.01	91.19
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	19.94	4.51	5.84	2.71	3.58	0.69
Prescription de rejet - Concentration max. (mg/l)	50	10	25	5	10	0,8

La prescription de rejet, pour DCO DBO5 et MES, s'applique bilan par bilan et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

La prescription de rejet impose le rendement une concentration max journalière et un flux max pour les paramètres MES, DCO, DBO5, NGL et un flux max pour le paramètre phosphore total.

Conformité des performances des équipements d'épuration

	2023	2024
Nombre de bilans en CNF conformes / nombre de bilans en DTG disponibles (%)	94,70%	94,70%
Pour information, nombre de bilans en CNF (*)	151	149
Charge moyenne DB05 (kg/j)	3 137	3 416

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un prélevageur par exemple)

CNF : conditions normales de fonctionnement

Pour information, le tableau suivant présente le taux de bilans conformes sur l'assiette de l'ensemble des bilans qu'ils soient en DTG ou hors DTG (méthode utilisée dans les rapports annuels précédents).

Conformité des rejets d'épuration

	2024
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	94,70%
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	149
Charge moyenne DB05 (kg/j)	3 416

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un prélevageur par exemple)

Boues évacuées

Boues évacuées en 2022

Station de la Mare Corbonne	Produit brut (t)	Matières sèches (tms)	Siccité (%)	Destination (%) *
Incinération	Néant	93.56	<70	6
Compostage Produit	Néant	1605.90	<70	94
Total	Néant	1699.46	<70	100

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches

Taux de boues évacuées selon des filières conformes

	2024
Taux de boues évacuées selon des filières conformes (%)	100

E – GESTION PATRIMONIALE

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments..., constituent un patrimoine physique et financier considérable pour la Collectivité.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat – Chartres métropole Assainissement met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine afin de garantir le maintien en bon état des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La loi de Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011.

Obligations réglementaires

Le décret du 27 janvier 2012 précise qu'à l'échéance du 31 décembre 2013, les collectivités doivent avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement.

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Calculé sur un barème de 120 points, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées¹ est pour l'année 2024 de :

Gestion patrimoine Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023	2024
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30	115

Dans le cadre de sa mission, le délégataire procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données qu'il aura acquises dans le cadre de ses missions et interventions ainsi que les informations communiquées par la Direction de l'Eau, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

IV- INDICATEURS FINANCIERS

A - Le prix du service de l'assainissement

Les conditions de raccordement et de facturation du service sont fixées par le règlement de service en vigueur depuis fin 2019.

Par délibération du conseil de décembre 2004, les modalités de facturation de l'assainissement des usagers non-domestiques, pour lesquels une convention spéciale de déversement est mise en place, ont été précisées sur la part non domestique du rejet :

- application d'un de déversement
- application d'un coefficient de pollution
- application d'un coefficient de dégressivité

L'évolution des tarifs liés à la rémunération du fermier se fait par application, au 1^{er} janvier de chaque année, de la formule de révision prévue au contrat de délégation.

Les autres tarifs sont fixés annuellement par les organismes pour lesquels ils sont prélevés, notamment les changements de taux de TVA.

a) Rémunération du Fermier pour l'exploitation du service :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la SEMOP Chartres métropole assainissement a repris l'exploitation en délégation de service public et facture l'assainissement.

b) Part fermière et surtaxe communautaire :

La part fermière et la surtaxe communautaire prélevées sur le prix de l'eau au titre de l'assainissement sont uniquement constituées d'une part proportionnelle à la consommation (en euros HT/m³).

	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/03/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	02/01/2024
Part fermière	0 (régie)	0,6100	0,6271	1,0802	1,1850	1,1683	1,5200	1.6008
Surtaxe communautaire	1.6772	1,0841	1,1241	0,5013	0,5160	0,5263	0,5789	0.5905

C) redevance modernisation des réseaux de collecte :

€HT/m ³	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2023	02/01/2024
Modernisation du réseau de collecte	0 (régie)	0,6100	0,6271	0,1850	0,1850

d) raccordement de collectivités extérieures :

Les conditions de raccordement d'autres collectivités sont fixées par convention entre collectivités. Il n'y a pas de collectivité raccordées.

A titre indicatif sur la commune de CHARTRES l'évolution du prix du service de l'assainissement (redevances comprises, mais hors eau potable) par m³ et pour 120 m³, au 1^{er} janvier 2022 est la suivante :

COMMUNE CHARTRES	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

Les indicateurs suivants, prévus à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, figurent au rapport annuel du déléataire présenté lors de la même séance du conseil communautaire :

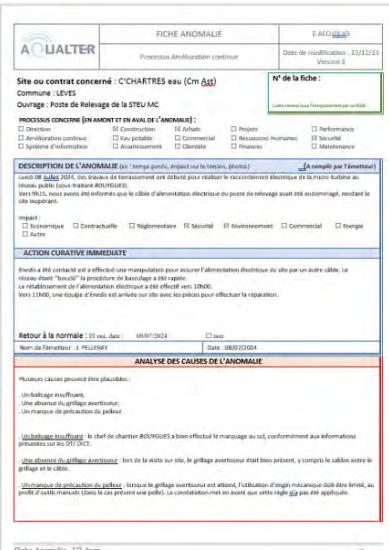
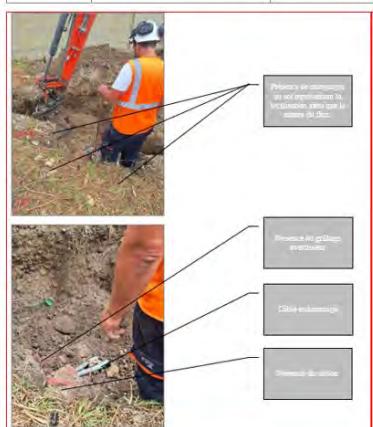
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
- Nombre de point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes

V- FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

✓ Juin-Juillet-Août

. STEU Mare Corbonne / PR LEVES :

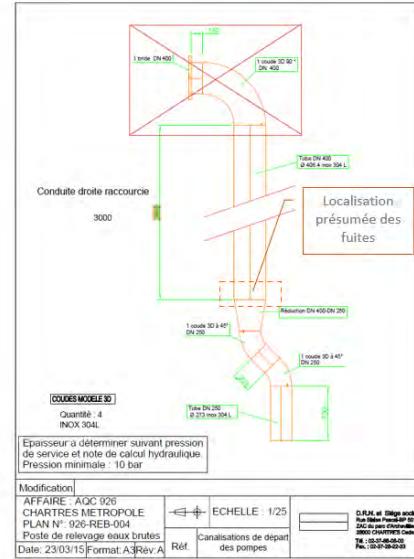
- Travaux de raccordement électrique / Micro-turbine:

	
	
<p>Fiche Anomalie - V3.docx</p>	

. STEU Mare Corbonne / PR LEVES :

- Travaux de raccordement électrique / Micro-turbine :

Vendredi 12 Juillet : Constat de fuites sur les canalisations de refoulement des pompes de relevage n°2 et 3.



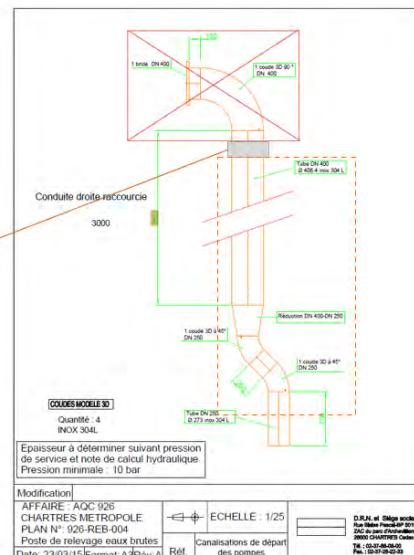
. STEU Mare Corbonne / PR LEVES :

- Travaux de réparation des colonnes des Pompe n°2 et 3 :

Demande fabrication en urgence de colonnes montantes et d'approvisionnement de brides



Photo pour exemple



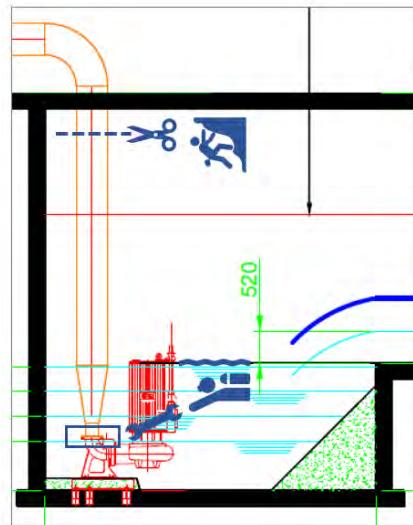
. STEU Mare Corbonne / PR LEVES :

- Travaux de réparation des colonnes des Pompe n°2 et 3 :

Semaine 37 : Intervention d'une équipe de plongeurs et cordiste pour la réalisation des travaux

Les étapes de réalisation :

- ① Intervention des cordistes pour découpe de la partie supérieur de la colonne,
- ② Intervention des plongeurs pour desserrage de la bride du pied d'assise,
- ③ Remontée de la colonne,
- ④ Découpe de la nouvelle colonne à la cote et ajustements,
- ⑤ Mise en place de la colonne.
- ⑥ Vérification du pied d'assise.
- ⑦ Essais d'étanchéité.



. STEU Mare Corbonne / PR LEVES :

- Travaux de réparation des colonnes des Pompe n°2 et 3 :



. STEU Mare Corbonne / PR LEVES :

- Travaux de réparation des colonnes des Pompe n°2 et 3 :



Pompe n°2



Pompe n°3

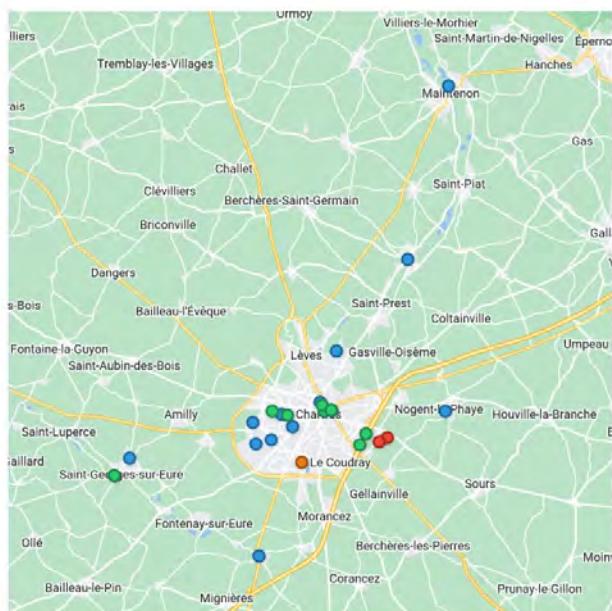
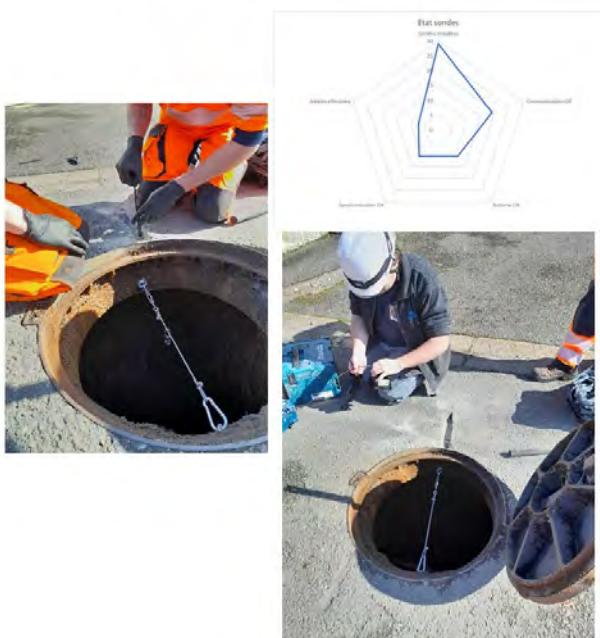
. STEU Mare Corbonne / PR LEVES :

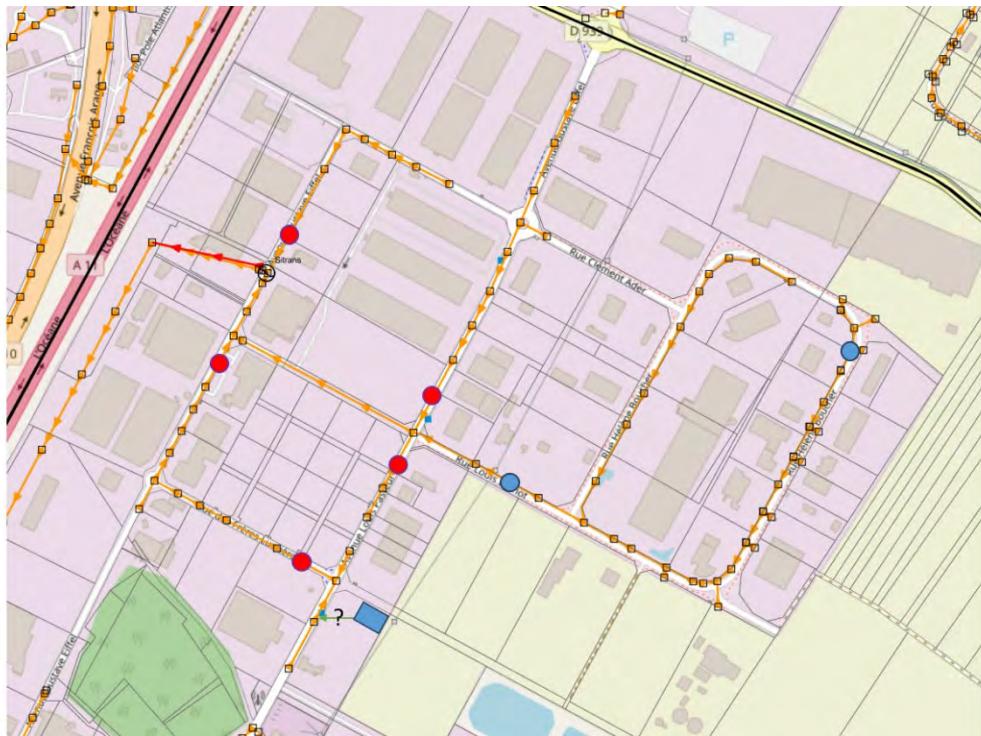
- Travaux de réparation des colonnes des Pompe n°2 et 3 : Etat des pieds d'assise





Déploiement sondes de niveau

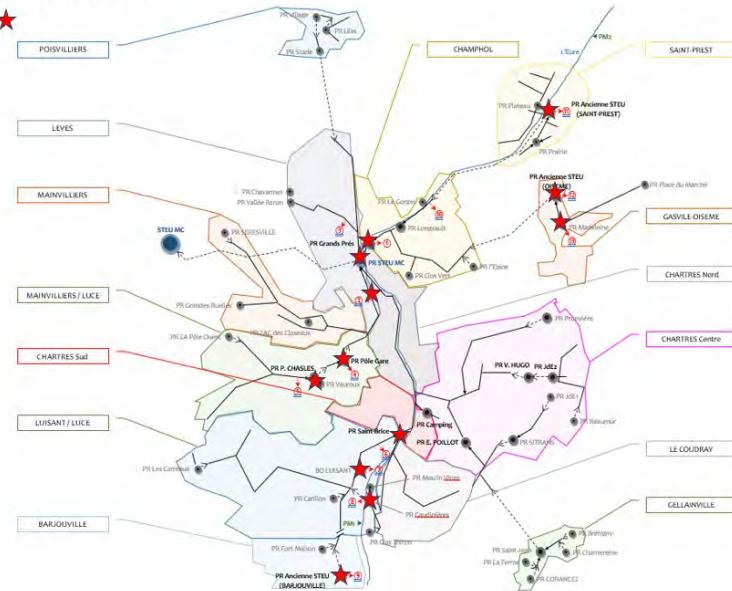




✓ Septembre

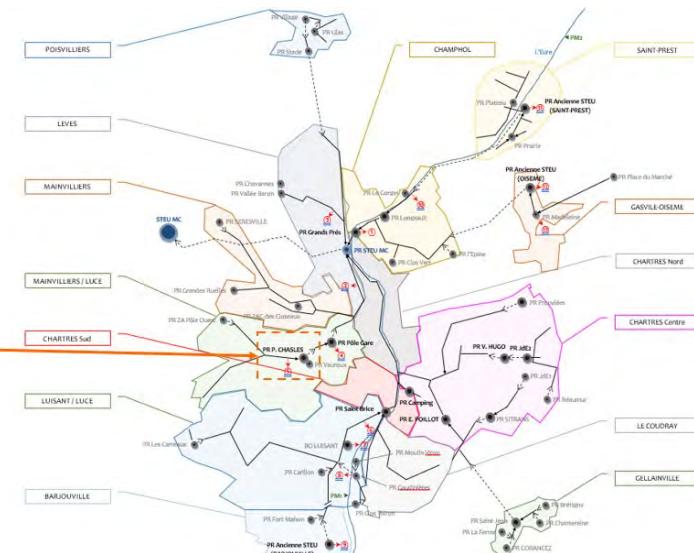
. Incident électrique du 26/09/2024 :

- Débordements constatés : ★



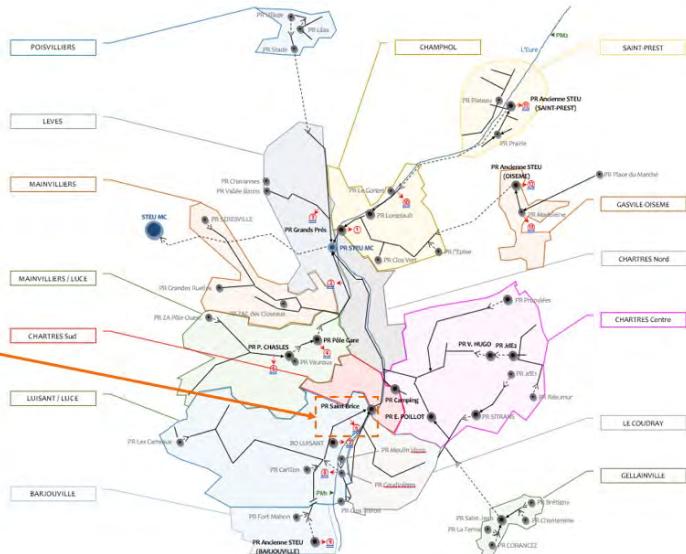
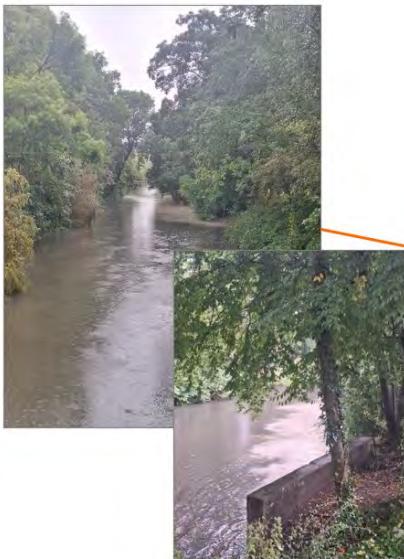
. Incident électrique du 26/09/2024 :

- PR Philète CHASLES:



. Incident électrique du 26/09/2024 :

- DO SAINT-BRICE:



✓ Novembre

. STEU Mare Corbonne :

- Convoyeur à Chaînes: casse semaine 45



ACTION IMMEDIATE:

- . Arrêt des sécheurs solaires,
 - . Arrêt des centrifugeuse n°1 et n°2,
 - . Fonctionnement exclusif sur la centrifugeuse n°3 avec by-pass.

Attente du devis pour fin de semaine 47 (pièces de rechange et renouvellement total).

. CHARTRES – PR Jardin des Entreprise 2 :

- Opération de réparation de la canalisation de refoulement.:



LIVRE II

Eau sur la commune de

Champseru en 2024

Le Service Public de l'Eau Potable

I - MODE D'EXPLOITATION DU SERVICE

L'exploitation du service de distribution publique d'eau potable est affermée à STGS par contrat en date du 1^{er} juillet 2015. Sa date d'échéance est fixée au 30 juin 2027. Le périmètre du service est situé sur la commune de Champseru.

STGS basée à Zone Actival, 1 avenue Antoine Laurent de Lavoisier, 49250 BEAUFORT EN VALLEE.

Le contrat d'exploitation passé comporte les missions suivantes :

- Les achats d'eau potable
- Le transport et la distribution d'eau potable,
- Le relevé des compteurs, la facturation, l'encaissement,
- La gestion des comptes de tiers
- La gestion de la relation clientèle,

STGS assume les engagements d'échanges d'eau suivants avec les tiers :

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	CC Portes Euréliennes d'Île de France – STGS	Achat d'eau

II -DESCRIPTION DU SERVICE

Le patrimoine de la collectivité, géré dans le cadre du service de l'eau confié à STGS, sur la commune de Champseru, est composé :

- des réseaux de distribution
- des branchements en domaine public
- des outils de comptage.

A - Distribution

La longueur totale du réseau de distribution est de 9,35 km. Les matériaux des ouvrages sont divers : PEHD, PVC, fonte.

Les volumes mis en distribution sont produits par les sites suivants :

- L'eau importée dans le réseau de distribution provient de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France..

B - Situation des ouvrages

L'ensembles des installations (canalisations, château d'eau) est situé sur la commune.

III -INDICATEURS TECHNIQUES

Les indicateurs techniques relatifs à l'exploitation des ouvrages fait l'objet de développement et d'analyse spécifiques dans le compte rendu technique et financier annuel du délégataire à l'autorité déléguante. Ce document sera présenté, conformément aux dispositions législatives, au conseil communautaire.

A -Population desservie

Le périmètre du contrat est la commune de Champseru.

B -Volumes autorisés

Volumes consommés:

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

Le volume consommé s'élève à 13 142 m³, soit une baisse de 3.1% par rapport à 2023.



Nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie est constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007. La commune de Champseru représente une population de 349 habitants (en 2022).

CHAMPSERU		2023	2024	(n/n-1)
	Usagers	156	156	0%
	Volumes	13 562	13 142	-3,1%

C -Données réseau et branchements

En 2023, il existe 29 branchements en plomb sur la commune et 127 branchements en PEHD.

D - Pertes - Rendement du réseau

La performance d'un service ne se mesure plus uniquement en son aptitude à délivrer une eau de qualité au robinet du client final. La performance du service recoupe également la maîtrise des pertes en eau, enjeu environnemental d'aujourd'hui et de demain, dans la perspective du changement climatique. Cette préoccupation environnementale et sociétale est irréversible : la réglementation, en prenant en compte les résolutions du Grenelle de l'environnement, a récemment évolué pour y répondre, en fixant des objectifs de performance des réseaux de distribution d'eau, variant de 65 à 85 % selon la taille et les caractéristiques des collectivités.

Mesurant la part du volume effectivement utilisé dans le volume introduit dans le réseau, le rendement de réseau permet d'apprécier la qualité du réseau et l'efficacité du service de distribution.

Le rendement du réseau sur la commune de Champseru présente un rendement qui s'est amélioré après une grosse fuite en 2021.

	2023	2024
GENERAL	82.37%	87.61%

E - Qualité de l'eau distribuée

a) Analyses réglementaires :

Afin de garantir en permanence une eau de bonne qualité aux consommateurs sur l'ensemble de l'Agglomération, une surveillance sanitaire très stricte est réalisée à deux niveaux :

- ◆ par le délégataire dans le cadre de l'autocontrôle.
- ◆ par le service de contrôle officiel de l'état sous l'autorité du préfet : l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce service est chargé de suivre la qualité de l'eau de sa ressource jusqu'au robinet du consommateur. Ce contrôle sanitaire est fait essentiellement sous deux formes :
 - des enquêtes techniques sur les ouvrages de distribution
 - des analyses bactériologiques et chimiques régulières



La qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- ◆ la qualité organoleptique
- ◆ la qualité physico chimique due à la structure naturelle des eaux
- ◆ des substances indésirables
- ◆ des substances toxiques
- ◆ des pesticides et produits apparentés
- ◆ la qualité microbiologique

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire, ainsi que les paramètres à analyser, sont fixés par le décret du 21 décembre 2001.

b) Commentaires :

l'Agence Régionale de Santé (ARS), est chargée de la mise en œuvre du suivi réglementaire de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Les produits recherchés sont, parmi la liste prévue au décret de décembre 2001, ceux qui permettent d'informer les usagers sur la composition physico-chimique et organoleptique de l'eau.

Il est systématiquement procédé à une analyse des paramètres de pollution dont l'existence est connue ou présumée et dont l'évolution doit être suivie avec vigilance. Il s'agit essentiellement des nitrates, de l'atrazine et de son dérivé le déséthyl atrazine (DEA, produit phyto-sanitaire), des bactéries.

Sur l'année 2024, l'ARS n'a pas effectué de contrôle sanitaire.

c) Auto-Contrôle :

Un compte rendu détaillé est présenté dans le rapport du délégataire.

F indice de connaissance et de gestion patrimoniale

La loi de Grenelle 2 s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20 % d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2012

- Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau
- Engager des actions afin de limiter le taux de perte à 15 % sur les réseaux urbains

Obligations réglementaires

Le décret du 27 janvier 2012 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, à l'échéance du 31 décembre 2013, les collectivités doivent :

- Etablir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
- Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Calculé sur un barème de 120 points, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux potable est pour l'année 2015 de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2024
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	80

IV -INDICATEURS FINANCIERS

A -Le prix du service de l'eau

a) Différentes modalités de tarification selon les types d'abonnés :

Les conditions de vente de l'eau à l'usager sont fixées par le règlement de service adopté en 1996. Il fixe :

- les conditions d'accès au service
- la structure tarifaire, composée d'une part fixe ou abonnement et d'une part variable proportionnelle au volume consommé
- les droits et obligations de l'usager, de la collectivité et de son délégataire



Liste des modifications du règlement de service adopté en 1996 :

- 2000 : modification du régime des abonnements (articles 12, à 14 et 21)
- 2002 : réduction à une relève par an, modalité de facturation intermédiaire
- 2003 : mise en place du dispositif d'individualisation des contrats de fourniture d'eau
- 2004 : prise en compte du nouveau contrat de délégation de service public et notamment des nouveaux tarifs

L'évolution des tarifs liés à la rémunération du fermier se fait par application, au 1^{er} janvier de chaque année, de la formule de révision prévue au contrat de délégation.

Les autres tarifs sont fixés annuellement par les organismes pour lesquels ils sont prélevés.

A titre indicatif sur la commune de CHAMPSERU, le prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ et pour 120 m³, au 1^{er} janvier est la suivante :

Part délégataire H.T. €		Part collectivité H.T. €	Redevance additionnelle (ex F. sirep) en €	Redevance pollution en €	Redevance prélèvement en €	TVA	Total TTC
Abonnements							
1 ^{er} semestre	20,735 €					1,14 €	21,875 €
2 ^{ème} semestre	20,735 €					1,14 €	21,875 €
Sous total Abonnements	41,47 €					2,28 €	43,75 €
Consommations 120 m³							
Consommations 1 ^{er} semestre	14,04 €	31,80 €	6,970 €	20,15 €	22,80 €	7,38 €	5,67 € 108,81 €
Consommations 2 ^{ème} semestre	14,04 €	31,80 €	12,000 €	20,55 €	22,80 €	7,38 €	5,97 € 114,54 €
Total Consommations Part délégataire	28,08 €	63,60 €					
Sous total Consommations	91,68 €		18,97 €	40,70 €	45,60 €	14,76 €	11,64 € 223,35 €
TOTAL GÉNÉRAL	133,15 €		18,97 €	40,70 €	45,60 €	14,76 €	13,92 € 267,10 €
Répartition	49,85%		7,10%	15,24%	17,07%	5,53%	5,21% 100%

1) -Part fixe du délégataire

Il est facturé, pour le délégataire, à tous les abonnés une part fixe payable d'avance, appelée abonnement.

Elle a la valeur suivante :

Part fixe en €HT	2023	2024
Abonnement particulier	40,64	41,47

2) -Partie proportionnelle du délégataire aux volumes consommés facturée aux abonnés agricoles, domestiques et industriels

Le prix de base hors taxes du mètre cube d'eau facturé aux abonnés pour le délégataire :

€HT/m ³	2023	2024
Part proportionnelle en €HT	0.759	0.764

b) Evolution des autres tarifs

1)-Surtaxe communautaire :

€HT/m ³	2023	2024
Surtaxe communautaire	0.4520	0.4520

La surtaxe communautaire prélevée sur le prix de l'eau est uniquement constituée d'une part proportionnelle à la consommation (en euros HT/m³).

2) -Redevance de prélèvement, lutte contre la pollution :

Le montant des sommes dues au titre des volumes prélevés par ressource est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il est répercuté à l'usager sous la forme d'une redevance proportionnelle au volume consommé (en euros HT/m³).

€HT/m ³	2023	2024
Lutte contre la pollution	0.3800	0.3800

V – AUTRES INDICATEURS

Les indicateurs suivants, prévus à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, figurent au rapport annuel du délégataire présenté lors de la même séance du conseil communautaire :

- Taux d'impayé (NC)

- Taux de réclamation (0)
- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (NC)
- Délai maximal d'ouverture des branchements (0)

LIVRE III :

Eau et assainissement sur les communes péri-urbaines de l'agglomération en 2024

- **Amilly,**
- **Bailleau l'Evêque,**
- **Barjouville,**
- **Berchères saint Germain,**
- **Berchères les Pierres,**
- **Briconville,**
- **Challet,**
- **Chauffours,**
- **Cintray,**
- **Clévilliers,**
- **Coltainville,**
- **Corancez,**
- **Dammarie**
- **Dangers,**
- **Denonville**
- **Fontenay-sur-Eure,**
- **Francourville,**
- **Fresnay le Comte**
- **Fresnay le Gilmert,**
- **Gasville-Oisème,**
- **Houville-la-Branche,**

- **Houx**
- **Jouy,**
- **La Bourdinière St Loup**
- **Meslay-le-Grenet,**
- **Mignières**
- **Mittainvilliers,**
- **Morancez,**
- **Nogent-le-Phaye,**
- **Nogent-sur-Eure,**
- **Ollé,**
- **Prunay-le-Gillon,**
- **Saint-Aubin-des-Bois,**
- **Saint-Georges-sur-Eure,**
- **Thivars,**
- **Vérigny**
- **Vers les Chartres**
- **Voise**
- **Sandarville**
- **Ermenonville la Grande**
- **Vitray en Beauce**
- **Meslay le Vidame**
- **Boncé**
- **Theuville**

- Allonnes
 - Boisville la St Père
 - Moinville la Jeulin
 - Santeuil
 - St Léger les Aubées
 - Roinville
 - Oinville sous Auneau
 - Umpeau
 - Champseru
 - Chartainvilliers
 - Bouglainval
 - Houx
-
- Maintenon
 - Sours

Titre Premier : Le Service Public de l'Eau Potable



Mode de gestion : délégation à C'Chartres Eau assainissement

- ✓ Communes desservies : Amilly, Bailleau l'Evêque, Barjouville, Berchères les Pierres, Berchères st Germain, Briconville, Challet, Chauffours, Cintray, Clévilliers, Coltainville, Corancez, Dammarie, Dangers, Denonville, Fontenay-sur-Eure, Francourville, Fresnay le Comte, Fresnay le Gilmert, Gasville-oisème, Houville la Branche, Jouy, La Bourdinière St Loup, Meslay-le-Grenet, Mignières, Mittainvilliers, Morancez, Nogent-sur-Eure, Ollé, Prunay le Gillon, Saint-Aubin des Bois, St-Aubin Chazay, Saint-Georges-sur-Eure, Thivars, Verigny, Vers les Chartres, Voise, Sandarville, Ermenonville la Grande, Vitray en Beauce, Meslay le Vidame, Boncé, Theuville, Allonnes, Boisville la St Père, Moinville la Jeulin, Santeuil, St Léger les Aubées, Denonville, Roinville, Oinville sous Auneau, Umpeau, Champseru, Chartainvilliers, Bouglainval, Houx, Maintenon, Denonville, Chartainvilliers, Theuville, Sours, Nogent le Phaye

Volume sur le périmètre : **2 444 345 m³**

A –Description du patrimoine

a) Réseaux :

Longueur de réseau d'adduction : 127,12 km

Longueur du réseau de distribution : 644,72 km

b) Ouvrages :

Les ouvrages d'eau potable dont Chartres Métropole est le Maître d'ouvrage étant exploités par le délégataire CmEau ou par convention avec les communes sont répertoriés ci-après :

Commune	Ouvrage
Amilly	Château d'eau – 600 m ³
Bailleau l'Evêque	Forage des Bégaudes - 60 m ³ /h
	Bâche de Bellevue - 300 m ³
Barjouville	Forage
	Station de Pompage
Berchères les Pierres	Forage de la Rosette et Bâche de 200 m ³
	Château d'eau de Chamblay
Berchères Saint Germain	Château d'eau de 150m ³
	Château d'eau de 45m ³
Briconville	Surpresseur en ligne
Challet	Château d'eau de 100 m ³
Chauffours	Forage et Château d'eau de 60 m ³
Clévilliers	Château d'eau de 120 m ³ et surpresseur

Coltainville	Château d'eau de 200 m3
Dammarie	Forage et château d'eau 280m3
Dangers	Château d'eau de 80 m3
Fresnay le Comte	Forage, château d'eau 120m3, surpresseur
Fontenay sur Eure	Station de pompage et de surpression
	Forage F1 - 75 m/h
	Forage F2 - 300 m3/h
	Surpresseur en ligne
Francourville	Château d'eau et surpresseur
Gasville Oisème	Château d'eau de 300 m3
	Surpresseur en ligne
Houville la Branche	Château d'eau de 200 m3 et surpresseur
Jouy	Château d'eau de 400 m3
La Bourdinière St Loup	Forage, château d'eau 170m3
Meslay le Grenet	Surpresseur en ligne
Mignières	Forage, château d'eau
Mittainvilliers	Château d'eau de 100 m3 et surpresseur
Morancez	Château d'eau de 100 m3
Nogent sur Eure	Stabilisateur de Pression
Nogent le Phaye	Forage, réservoir 400m3 et surpresseur
Ollié	Forage et Château d'eau de 60 m3
Prunay le Gillon	Château d'eau de 400 m3 et surpresseur
	Forage
Saint Aubin des Bois	Bâche 300 m3
	Bâche 800 m3
	Surpresseur en ligne
	Forage Rivière Neuve - 77 m3/h
	Forage (ancien CE) - 60m3/h
Saint Georges sur Eure	Forage et Château d'eau 400 m3
Thivars	Forage, Château d'eau de 240 m3 et surpresseur
Verigny	Château d'eau de 75 m3
Ver les Chartres	Forage, château d'eau 100m3
Voise	Château d'eau de 100 m3
Allonnes	château d'eau, surpresseur
Theuville	château d'eau, surpresseur
Boncé	Forage, château d'eau, surpresseur
Ermenonville la Grande	Forage, château d'eau, surpresseur
Meslay le Vidame	Forage, château d'eau
Moinville la Jeulin	château d'eau, surpresseur
Oinville sous Auneau	Forage, château d'eau, surpresseur
Sours	Forage, château d'eau 400m3
St Léger les Aubées	Forage, château d'eau, surpresseur
Sandarville	Forage, château d'eau, surpresseur
Vitray en Beauce	Forage, château d'eau, surpresseur
Roinville	Forage, château d'eau, surpresseur
Umpeau	Château d'eau 150m3 et surpresseur

Certaines communes sont dépendantes d'un forage pour assurer leur alimentation en eau potable. Selon les cas, l'alimentation provient intégralement d'une production extérieure ou une dilution est effectuée avec la ressource présente.

Les informations sur l'alimentation des communes concernées sont détaillées ci-dessous :

Commune	Méthode	Provenance de l'eau
Amilly/Cintray	Alimentation globale	Station de Pompage de Fontenay sur Eure
Bailleau l'Evêque	Dilution	Station de Pompage de Fontenay sur Eure
Berchères les Pierres	Dilution	Forages de Prunay et Francourville
Berchères Saint Germain	Alimentation globale	CCPEIF (forage du Martel 2)
Briconville	Alimentation globale	Réservoir des Bégaudes Bailleau l'Evêque
Challet	Dilution	SIPEP
Clévilliers	Dilution	SIPEP
Coltainville	Alimentation globale	CCPEIF (forage du Martel 2)
Dangers	Alimentation globale	Forages – Saint Aubin des Bois
Francourville	Alimentation globale	Forages Sours-Voise
Fresnay le Gilmert	Alimentation globale	Réservoir des Bégaudes Bailleau l'Evêque
Gasville Oisème	Alimentation globale	CCPEIF (forage du Martel 2)
Houville la Branche	Alimentation globale	Forages Sours-Voise
Jouy	Alimentation globale	Forage de Jouy
Meslay le Grenet	Alimentation globale	Réservoir des Bégaudes Bailleau l'Evêque
Mittainvilliers	Alimentation globale	Forages de Saint Aubin
Morancez	Alimentation globale	Forage de Barjouville
Nogent sur Eure	Alimentation globale	Station de Pompage de Fontenay et Réservoir de Mérobert
Nogent le Phaye	dilution	Forage de Nogent le Phaye
Saint Georges sur Eure	Dilution	Station de Pompage de Fontenay sur Eure
Sours	Alimentation globale	Forages de Sours
Verigny	Alimentation globale	Forages de Saint Aubin
Voise	Alimentation globale	forages Sours-Voise
Theuville	Alimentation globale	Forage de Prunay le Gillon
Allonnes	Alimentation globale	Forage de Prunay le Gillon
Moinville la Jeulin	Alimentation globale	Forages Sours-Voise
Santeuil	Alimentation globale	Forages Sours-Voise
Boisville la Saint Père	Alimentation globale	CC Cœur de Beauce
Denonville (Veolia)	Alimentation globale	SYEPRAS
Umpeau (Veolia)	Alimentation globale	Forages Sours-Voise
Houx	Alimentation globale	CCPEIF (source captée de Yermenonville)
Maintenon	Alimentation globale	CCPEIF (forages de Yermenonville)
Champseru	Alimentation globale	CCPEIF (forages Galardon)
Chartainvilliers	Alimentation globale	CCPEIF (forage du Martel 2)
Bougainval	Alimentation globale	CCPEIF (forage du Martel 2)

c) Points de production et situation administrative des ouvrages :

Les points de production d'eau ont répertorié dans le tableau suivant :

Commune	Ouvrage	Situation administrative en 2013
Bailleau l'Evêque	Forage des Bégaudes	100% : l'arrêté de DUP est en date du 08/07/99
Barjouville	Forage	100% : l'arrêté de DUP date du 28/02/79
Berchères les Pierres	Forage de la Rosette	100% : l'arrêté de DUP date du 07/07/81
Chauffours	Forage	Captage fermé
Dammarie	Forage	100%
Fresnay le Comte	Forage	100%
Fontenay sur Eure	Forage F1	100% : l'arrêté de DUP date du 24/03/2015
	Forage F2	100% : l'arrêté de DUP date du 24/03/2015
La Bourdinière st Loup	Forage	Arrêt programmé
Mignières	Forage	100% : l'arrêté de DUP date 13/10/2010
Nogent le Phaye	Forage	100%
Oillé	Forage	Arrêt programmé
Prunay le Gillon	Forage	60% : l'arrêté date du 08/08/2011
Saint Aubin des Bois	Forage Rivière Neuve F1	Captage fermé, arrêté du 31/07/2000
	Forage Rivière Neuve F2	100% : arrêté en date du 26/02/2010
	Forage Château d'eau	60% : arrêté en date du 31/07/2000
Saint Georges sur Eure	Forage de Mérobert	100% : l'arrêté de DUP date du 30/03/2010
Sours	Forages	100%
Thivars	Forage de Goindreville	L'avis de l'hydrogéologue date du 05/10/97 Arrêt programmé
Ver les Chartres	Forage	60% Demande de l'hydro agréée d'augmenter le PPI, L'achat des parcelles en cours au service foncier
Boncé	Forage	40% En attente de validation de l'avis hydro agréé
Ermenonville la Grande	Forage	40% Avis l'hydro agréé rendu le 24 juin 2025
Meslay le Vidame	Forage	100% L'arrêt de DUP date 13/03/2003
Oinville sous Auneau	Forage	40% Avis hydro rendu, Copil de présentation le 15/01/2024, dossier en cours de rassembler pour déposer à l'ARS
St Léger les Aubées	Forage	20% En attente de l'avis de l'hydro agréé
Sandarville	Forage	40% Avis l'hydro agréé rendu le 24 juin 2025
Vitray en Beauce	Forage	40% En attente de validation de l'avis hydro agréé
Roinville	Forage	20% Avis Hydro rendu, COPIL de présentation le 15/01/2024 Forage non protégeable, il faut la décision de Chartres métropole pour le comblement ou un second avis pour la possibilité de réhabiliter le forage.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource est évalué comme suit :

- 0% : aucune action
- 20% : étude environnementale et hydrogéologique en cours

- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi de son application mise en place



d) Démographie

Nombre d'habitants : 49 933

COMMUNES	HAB INSEE AU31/12/2024	COMMUNES	HAB INSEE AU31/12/2024
ALLONNES	322	HOUVILLE-LA-BRANCHE	427
AMILLY	1 871	HOUX	762
BAILLEAU-L'EVEQUE	1 223	JOUY	2 036
BARJOUVILLE	1 799	MAINTENON	4 614
BERCHERES-SAINTE-GERMAIN	923	MESLAY-LE-GRENET	385
BERCHERES-LES-PIERRES	1 026	MESLAY-LE-VIDAME	530
BOISVILLE-LA-SAINT-PERE	736	MIGNIERES	1 232
LA BOURDINIÈRE-SAINT-Loup	764	MITTAINVILLIERS-VERIGNY	824
BONCE	230	MOINVILLE-LA-JEULIN	162
BOUGLAINVAL	752	MORANCEZ	1 987
BRICONVILLE	272	NOGENT-LE-PHAYE	1 489
CHALLET	445	NOGENT-SUR-EURE	518
CHAMPSERU	353	OINVILLE-SOUS-AUNEAU	332
CHARTAINVILLIERS	687	OLLE	639
CHAUFFOURS	295	PRUNAY-LE-GILLON	1 173
CINTRAY	481	ROINVILLE	591
CLEVILLIERS	778	SAINT-AUBIN-DES-BOIS	1 146
COLTAINVILLE	931	SAINT-GEORGES-SUR-EURE	2 789
CORANCEZ	366	SAINT-LEGER-DES-AUBÉES	268
DAMMARIE	1 536	SANDARVILLE	425
DANGERS	449	SANTEUIL	329
DENONVILLE	795	SOURS	2 056
ERMENONVILLE-LA-GRANDE	324	THEUVILLE	735
FONTENAY-SUR-EURE	1 203	THIVARS	1 133
FRANCOURVILLE	941	UMPEAU	417
FRESNAY-LE-COMTE	291	VER-LES-CHARTRES	797
FRESNAY-LE-GILMERT	226	VITRAY-EN-BEAUCHE	361
GASVILLE-OISEME	1 503	VOISE	254
TOTAL		49 933	

e) Usagers

Nombre d'abonnés : 22 937 au 31 décembre 2024

f) Chiffres clefs

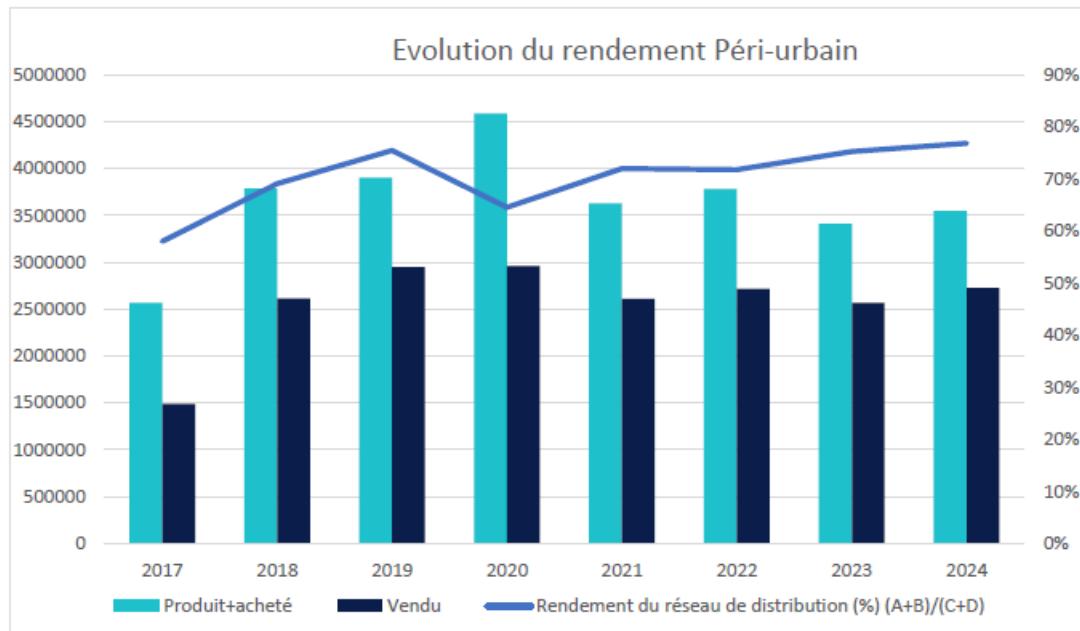
La production en eau potable pour l'année 2024 est répartie de la façon suivante :

VOLUMES POMPES	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
lieau l'Evêque - Les	29 693	14 253	11 747	29 586	23 078	23 819	16 659	-30%
Forage Barjouville - Les Larris	155 905	172 962	161 793	164 826	149 604	147 546	164 782	12%
rchères les Pierres	52 746	46 863	39 714	50 763	45 276	44 713	34 898	-22%
Forage Bonce	9 603	11 219	12 785	10 870	10 861	10 340	14 391	39%
rdinière Saint Loup	20 356	8 845	17 421	4 320	3 337	4 154	5 317	28%
Forage Challet	-	-	-	-	-	-	-	-
e Chauffours - Le Fo	10 502	12 112	12 945	13 475	11 670	0	-	-
Forage Clévilliers	21 474	18 508	23 744	13 154	26 704	20 782	22 597	9%
age Dammarie - Vov	96 742	91 200	101 794	85 855	68 164	81 616	86 551	6%
le Ermenonville la G	12 596	11 692	17 037	15 441	16 201	8 245	16 570	101%
Forage Fontenay sur Eure - F1 Guerville	112 779	129 162	146 243	132 829	115 493	115 707	169 873	47%
Forage Fontenay sur Eure - F2 Guerville	501 504	622 908	731 968	698 736	693 040	631 218	577 766	-8%
Forage Fresnay le Comte	42 812	44 656	39 864	52 592	50 166	40 907	37 750	-8%
Forage Jouy	-	194 423	235 905	121 887	120 040	105 237	96 388	-8%
Forage Meslay le vidame	21 358	15 361	24 879	32 240	34 992	39 841	53 034	33%
Forage Mignières - Spoir	158 019	157 330	109 795	122 181	145 253	107 217	102 698	-4%
Forage Nogent le Phaye	31 685	13 100	24 540	86 032	91 322	66 983	52 798	-21%
Forage Oillé - La Fosse Rouge	55 753	57 678	40 410	29 124	32 224	0	0	-
Forage Oinville sous Auneau	28 835	38 136	40 686	41 897	35 294	33 319	31 941	-4%
Forage Prunay le Gillon - le Prieuré	258 611	218 235	169 940	152 119	173 044	129 332	137 276	6%
Forage Roinville	-	26 620	30 413	30 055	23 983	25 758	29 154	13%
Forage Saint Aubin - rivière Neuve	181 318	104 549	13 206	45 174	43 882	22 800	17 907	-21%
Forage Saint Aubin - Ancien CE	-	-	-	-	-	-	-	-
Forage Saint George Sur Eure - Mérobert	23 359	23 508	23 401	23 606	22 533	18 202	26 367	45%
Forage Saint Léger les Aubées	14 066	12 222	13 565	13 737	13 628	20 167	18 219	-10%
Forage Saint Léger les Aubées - Bois Bichot	268 683	287 608	260 945	255 395	305 434	337 648	326 640	-3%
Forage Sandarville	19 960	24 252	21 026	19 595	17 184	18 495	20 148	9%
Forage Sours 2 & 4	273 306	319 731	276 765	175 795	330 400	246 372	254 063	3%
Forage Thivars - Goindreville	95 328	108 031	111 417	58 684	79 153	83 279	112 555	35%
Forage Ver les Chartres	56 709	64 490	60 693	52 233	46 730	46 165	47 249	2%
Forage Vitray en Beauce	12 288	13 770	28 250	58 684	12 924	14 843	13 797	-7%
TOTAL	2 565 990	2 863 424	2 802 891	2 590 885	2 741 614	2 444 705	2 487 388	2%

Les achats d'eau en gros se répartissent comme suit pour l'année 2024 :

COMMUNE	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Berchères Saint Germain	49 203	40 903	38 904	39 127	1 %
Chartainvilliers	34 283	31 273	28 727	33 083	15 %
Bouglainval	55 755	64 866	47 588	58 969	24 %
Coltainville	65 614	61 042	51 542	55 719	8 %
Gasville Oisème	120 000	113 377	108 844	108 578	0 %
Houx	54 000	35 480	46 624	48 099	3 %
Boisville La Saint Père	69 022	64 915	59 276	76 212	29 %
Theuville	16 000	19 260	22 925	19 172	-16 %
Clévilliers	51 826	23 711	22 658	22 040	-3 %
Challet	20 265	20 657	18 243	17 164	-6 %
Maintenon	406 690	422 316	383 662	378 129	-1 %
Saint Aubin des Bois	8 008	4 994	4 689	5 000	4 %
Roinville	5 000	4 253	4 789	7 916	65 %
Denonville	-	-	-	32 031	-
TOTAL	955 666	907 047	838 471	901 239	7 %

Les données de rendement sont les suivantes :



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	NIN-1
Rendement du réseau de distribution	75%	65%	72%	72%	75 %	77 %	2 %
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)	2 306 528	2 746 870	2 484 479	2 407 144	2 295 699	2 520 053	10 %
Volume vendu à d'autres services (m ³)	638 718	211 730	122 996	308 410	269 273	202 505	-25 %
Volume produit (m ³)	3 077 529	3 365 170	2 526 097	2 741 614	2 444 345	2 509 126	3 %
Volume acheté (m ³)	825 799	1 221 085	1 101 424	1 041 430	964 359	1 026 910	6 %
Volume perdu	958 082	1 627 655	1 020 046	1 067 490	843 732	813 478	-4 %

⇒ Qualité de l'eau distribuée

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	2022		2023		2024	
	Urbain	Péri-urbain	Urbain	Péri-urbain	Urbain	Péri-urbain
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100%	100%	100 %	96,8 %
Nombre de prélèvements conformes	201	297	250	231	153	240
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0	8
Nombre total de prélèvements	201	297	250	231	153	248

PARAMETRES PHYSICO–CHIMIQUE	2022		2023		2024	
	Urbain	Péri-urbain	Urbain	Péri-urbain	Urbain	Péri-urbain
Taux de conformité physico-chimique	99,5%	94,3%	98,0%	92,3%	99,3 %	85,9 %
Nombre de prélèvements conformes	200	280	249	216	152	216
Nombre de prélèvements non conformes	1	17	5	18	1	32
Nombre total de prélèvements	201	297	254	234	153	248

BILAN QUALITE EAU			
Commune	Ouvrages Equipements	-	Concentration max 2020 réseau
		Nitrate	Atrazine déshétyl /metazachlore
Bailleau l'Evêque	Forage des Bégaudes	53,6 mg/L	0,147 µg/L
Barjouville	Forage Les Larris	48 mg/L	0,055 µg/L
Berchères les Pierres Dammarie	Forage de la Rosette Forage de Vovelles	40,8mg/L 61 mg/L	0,033 µg/L 0,105 µg/L
Fontenay sur Eure	Forage F1 Guervilleurs Forage F2 Guervilleurs	39,4 mg/L	0.103 µg/L
Fresnay le Comte	Forage Le Moulin des Bordes	55,5 mg/L	0.095 µg/L
La Bourdinière Saint Loup	Forage le Temple	49,4 mg/L	0,147 µg/L
Mignières	Forage de Spoir	57 mg/L	0.115 µg/L
Ollé Chauffours	Forage la Fosse Rouge Forage	53 mg/L 48 mg/l	0,043 µg/L 0,130 µg/L
Prunay le Gillon	Forage le Prieuré	25 mg/l	< 0.040 µg/L
Saint Aubin des Bois	Forage Rivière Neuve	57,1 mg/L	0.115 µg/L
	Forage (ancien CE)	-	-
Saint Georges sur Eure	Forage de Mérobert	45,4mg/L	0,076 µg/L
Thivars	Forage de Goindreville	45,3 mg/L	0.051 µg/L
Ver les Chartres	forage	50 mg/l	0.051 µg/L
Boncé	forage	51 mg/L	0,068 µg/L
Ermenonville la Grande	forage	49,3 mg/L	0,099 µg/L
Meslay le Vidame	forage	47,3 mg/L	0,086 µg/L
Oinville sous Auneau	forage	23,9 mg/L	
St Léger les Aubées	forage	16,2 mg/L	
Sandarville	forage	47 mg/l	0,073 µg/L
Vitray en Beauce	forage	56 mg/L	0,073 µg/L

B aspects sanitaires

Qualité de l'eau produite

La qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble du territoire est globalement de bonne qualité de par le jeu de dilution de différentes ressources dans certains cas, de par la bonne qualité de la ressource dans d'autre.

Des points d'alertes apparaissent cependant sur certaines communes, les enjeux de protection de la ressource et de dilution par une interconnexion devenant un enjeu majeur dans ces cas.

Pris indépendamment, certains forages présentent en effet des dépassements par rapport aux limites acceptées pour les nitrates (< 50mg/L) et l'atrazine déséthyl (< 0.1 µg/L).

Vous trouverez ci-dessus un tableau récapitulatif des concentrations en nitrate et en atrazine observées sur les différents forages. Pour rappel, les teneurs limites qualitativement sont de 50 mg/L pour les nitrates, de 0.1 µg/L pour l'atrazine et l'atrazine déshétyl



C indice de connaissance et de gestion patrimoniale

La nouvelle agglomération, effective depuis le 1^{er} janvier 2011, a permis d'étendre l'utilisation du SIG au périmètre des 9 communes péri-urbaines de l'ouest de l'agglomération, puis après le 1^{er} janvier 2013 au 40 nouvelles communes, et au 1^{er} janvier 2018 aux 20 nouvelles communes (tâche en cours). Le schéma directeur en cours apporte de la précision à la gestion patrimoniale portant l'indice à 116 sur toutes les communes.

Dans le périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable des Bégaudes, 2 baux ruraux à caractère environnementaux ont été établie en 2010. Ils visent à préserver durablement la ressource en eau tout en maintenant l'activité agricole.

D'une superficie de 32 hectares, ces baux se situent sur les communes de Bailleau l'Evêque et de Saint-Aubin des Bois.

Dans le périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable de Fontenay sur Eure, 1 bail rural à caractère environnemental a été établi en 2010, pour une superficie de 16 hectares.

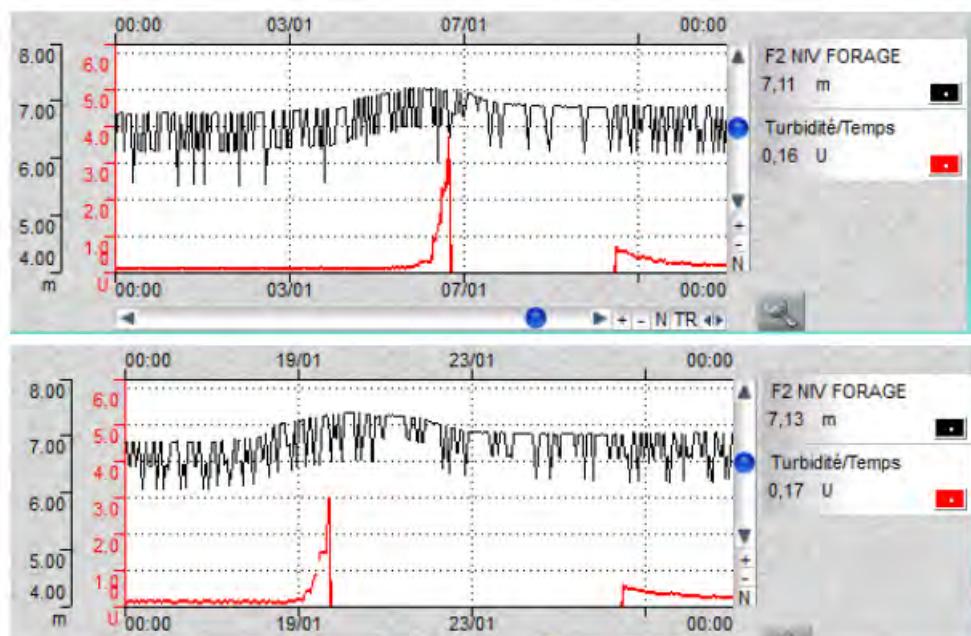
COMMUNES	LiNEAIRE KM
AMILLY	29.45
BAILLEAU-L'EVEQUE	21.82
BARJOUVILLE	15.25
BERCHERES-LES-PIERRES	15.75
BERCHERES-SAINT-GERMAIN	13.35
BRICONVILLE	4.77
CHALLET	5.92
CHAUFFOURS	2.46
CINTRAY	4.18
CLEVILLIERS	16.96
COLTAINVILLE	12.94
CORANCEZ	5.88
DAMMARIE	26.48
DANGERS	9.47

FONTENAY-SUR-EURE	31.78
FRANCOURVILLE	14.87
FRESNAY-LE-COMTE	5.99
FRESNAY-LE-GILMERT	3.6
GASVILLE-OISEME	18.17
HOUVILLE-LA-BRANCHE	8.36
JOUY	19.69
LA BOURDINIÈRE-SAINT-LOUP	13.99
MESLAY-LE-GRENET	7.98
MIGNIERES	18.69
MITTAINVILLIERS	11.7
MORANCEZ	16.23
NOGENT-LE-PHAYE	22.87
NOGENT-SUR-EURE	12.58
OLLE	13.39
PRUNAY-LE-GILLON	18.95
SAINT-AUBIN-DES-BOIS	15.99
SAINT-GEORGES-SUR-EURE	36.82
SOURS	39.23
THIVARS	11.7
VERIGNY	7.7
VER-LES-CHARTRES	10.33
VOISE	13.11
SANDARVILLE	5.03
ERMENONVILLE LA GRANDE	5.28
VITRAY EN BEAUCE	6.73
MESLAY LE VIDAME	9.30
BONCE	10.3
THEUVILLE	20.88
ALLONNES	3.2
BOISVILLE LA SAINT PERE	21.4
MOINVILLE LA JEULIN	1.99
SANTEUIL	6.27
ST LEGER LES AUBEES	4.03
DENONVILLE	18.05
ROINVILLE	4.19
OINVILLE SOUS AUNEAU	7.71
UMPEAU	8.53
CHAMPSERU	8.79
CHARTAINVILLIERS	8.96
BOUGLAINVAL	11.49
HOUX	15.5
MAINTENON	19.97
	756.00

D Faits marquants de l'année 2024

Fontenay sur Eure – Deux épisodes de montée en turbidité du forage F2 (semaine 2 et semaine 4) corrélée avec la montée du niveau de l'Eure (forte pluviométrie)

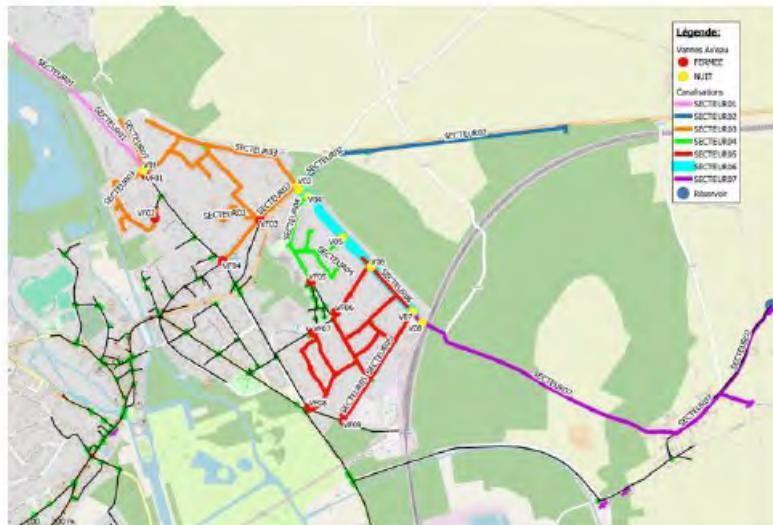
Pour continuer la distribution d'une eau de qualité, le forage F1 a été mis en manuel et le forage F2 seulement utilisé en appont le temps que le niveau de l'Eure ne redescende. Nous n'avons pas constaté de non-conformité.



Denonville – Fin du contrat avec Véolia et intégration de cette commune dans le périmètre de C'Chartres Eau au 07/02/2024.



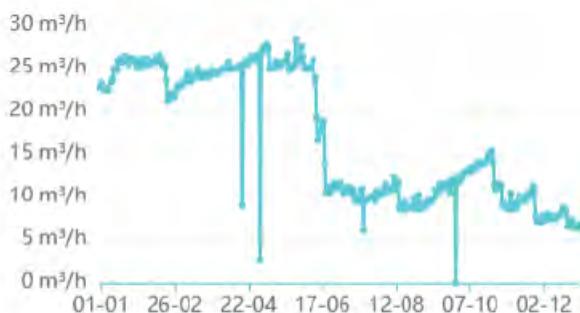
Maintenon – Afin de réduire les volumes perdus et d'augmenter le rendement sur cette commune, une campagne de sectorisation nocturne a eu lieu début avril sur le Haut Service de Maintenon. Cela a permis de mettre en évidence 3 sous-secteurs très fuyards.



La réparation des différentes fuites a permis de réduire le débit de nuit de 70 %

▼ Evolution des débits de fuite

MAINTENON HAUT SERVICE



Chauffours – Lors d'épisodes pluvieux, comme cela a été le cas dans la nuit du 03 au 04 avril 2024, nous observons des inondations dans le nouveau surpresseur de Chauffours, permettant l'alimentation de la commune d'Oillé. A chaque inondation, les pompes se retrouvent sous l'eau. Il a été décidé d'approvisionner une pompe supplémentaire et de la stocker au niveau du château d'eau de Chauffours, situé à proximité. Cela nous permettre de gagner en réactivité lorsque cet évènement se reproduira

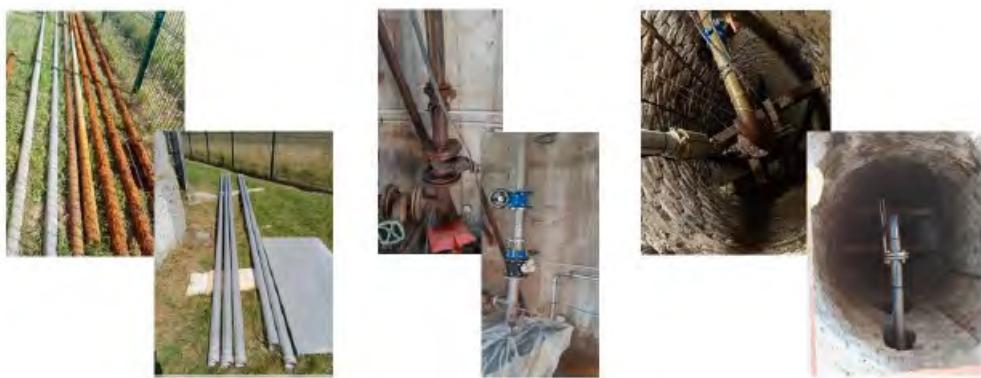
Berchères Saint Germain - Renouvellement de l'ensemble de l'hydraulique du regard de livraison. Il devenait urgent car l'ensemble n'était pas verrouillé à l'intérieur du regard et à la suite du renouvellement de l'hydrostab, des décalages de conduites avaient eu lieu.



Boncé - Afin de conserver un patrimoine récent, nous avons procédé au renouvellement du skid de surpression de Boncé fin mai 2024 avec une partie des canalisations et également de l'armoire électrique



Meslay Le Vidame - Les 28 et 29 août 2024, nous avons procédé au renouvellement de la colonne et de la pompe de forage. Nous en avons profité pour installer un compteur de prélèvement. Celui pris en compte pour l'AESN était celui de distribution.



Titre Deuxième : Le Service Public de l'Assainissement

Mode de gestion : délégation à C'Chartres Eau assainissement



A –Caractéristiques du territoire

Au 01/01/2018, le territoire s'est agrandi à 66 communes, dont 56 périurbaines. Le tableau ci-dessous reprend les principaux éléments techniques des réseaux de collecte sur les diverses communes.

Nombre d'abonnés au service de l'assainissement : 16 137

Communes	Habitants au 01/01/2022	Raccordés en 2018	Stations
Allonnes	11	-	
Amilly	1 753	1 753	
Bailleau l'Evêque	1 019	989	1500 EH
Berchères les Pierres	938	964	1200 EH
Berchères st Germain	794	784	1100 EH
Boisville-la-Saint-Père	6	-	
Boncé	3	-	
Bouglainval	2	-	
Briconville	248	236	200 EH
Challet	442	402	700 EH
Chauffours	9	-	
Cintray	429	-	
Clévilliers	398	400	650 EH
Coltainville	871	870	1000 EH

Corancez	367	410	600 EH
Dammarie	1 021	1 070	1500 EH
Dangers	401	400	700 EH
Denonville	777	-	
Fontenay sur Eure	912	-	
Francourville	580	530	720 EH
Fresnay-le-Comte	0	-	
Fresnay-le-Gilmert	201	200	300 EH
Houville la branche	20	-	
Houx	772	-	
Jouy	1 700	1 420	2700 EH
La Bourdinière-Saint-Loup	14	-	
Maintenon	4 239	3 000	4700 EH
Meslay le Grenet	4	-	
Meslay-le-Vidame	11	-	
Mignières	1 069	666	1000 EH
Mittainvilliers	32	-	
Morancez	1 929	1750	2500 EH
Nogent sur Eure	94	-	
Nogent le Phaye	1 310	1 170	2000 EH
Oinville-sous-Auneau	23	-	
Ollé	2	-	
Prunay le Gillon	693	700	1100 EH
Roinville	533	-	
Saint Aubin des Bois	971	405	600 EH
Saint Georges sur Eure	2 464	2 175	3000 EH
Saint-Léger-des-Aubées	10	-	
Sandarville	15	-	

Santeuil	5	-	
Sours	1 777	1430	1500 EH
Theuville	44	-	
Thivars	929	1580	2700 EH
Umpeau	322	-	
Ver-lès-Chartres	768	925	1080 EH
Vitray-en-Beauce	296	-	
Voise	9	-	

B-Volumes d'eau assainie

Eau assainie en 2024 facturée : **2 522 191 m³**

C - Performance des stations d'épuration

Les débits transités sont les suivants :

Station d'épuration	Total (m³) 2019	Total (m³) 2020	Total (m³) 2021	Total (m³) 2022	Total (m³) 2023	Total (m³) 2024
Bailleau-l'Evêque	101 253	50 477	36 791	26 890	51 447	79 739
Berchères les Pierres	49 518	53 404	50 841	54 517	50 863	71 952
Berchères St Germain	53 939	50 774	43 889	40 576	49 496	58 755
Briconville	-	-	-	-	-	-
Challet	28 530	31 405	50 130	28 580	27 974	32 886
Chartainvilliers	24 281	24 298	23 980	21 538	25 057	29 746
Clévilliers	23 125	21 846	14 804	29 865	23 516	29 179
Coltainville	45 823	43 655	40 227	45 001	22 416	33 932
Corancez	11 374	10 911	9 174	7 799	10 295	13 503
Dammarie	30 417	30 442	34 552	34 635	41 076	97 686
Dangers	18 492	11 903	14 458	14 581	27 964	52 627
Francourville	23 555	24 954	28 458	28 901	26 484	30 848
Fresnay le Gilmert	-	-	-	-	-	-
Houx	63 624	69 638	64 909	60 289	46 563	61 234
Jouy	107 910	111 487	110 516	117 316	141 678	179 549
St Georges La Taye	351 038	333 927	387 588	331 427	315 826	381 386
Maintenon	426 413	442 066	418 000	358 826	366 884	552 071
Mignieres	-	-	-	-	119	121
Morancez	90 652	84 793	83 651	70 079	69 682	77 829
Nogent-le-Phaye	97 707	77 666	76 345	109 274	94 846	111 913
Prunay le Gillon	32 666	45 918	33 353	37 582	38 198	44 605
Roinville	13 253	15 870	17 991	17 921	17 070	20 232
St Aubin des bois	-	-	-	42 278	96 486	184 090
Sours	126 404	82 095	140 476	104 317	94 907	131 466
Theuville	-	-	-	-	-	-
Thivars	115 383	134 732	142 487	153 843	107 061	154 805
Umpeau	-	-	-	-	-	-
Ver lès Chartres	75 371	82 095	76 502	69 050	75 366	91 973
Vitray en Beauce	-	-	-	-	40	54
Total	2 035 656	1 834 356	1 899 122	1 776 730	1 821 314	2 522 191

.Autosurveillance

OUVRAGE	STEU D'ACCUEIL	NOMBRE DE BILAN A FAIRE	NOMBRE REALISE	NON CONFORME
STEU	Bailleau l'Evêque	2	3	0
STEU	Berchères-les-Pierres	2	2	0
STEU	Berchères-Saint-Germain	2	2	0
STEU	Briconville	-	-	-
STEU	Challet	1	1	0
STEU	Chartainvilliers	2	2	0
STEU	Clévilliers	1	1	0
STEU	Coltainville	1	1	0
STEU	Corancez	1	1	0
STEU	Dammarie	2	2	1
STEU	Dangers	2	2	0
STEU	Francourville	1	1	1
STEU	Fresnay-le-Gilmert	1	1	0
STEU	Houx	2	2	0
STEU	Jouy	12	12	0
STEU	Maintenon	12	12	6
STEU	Morancez	12	12	6
STEU	Mignières	2	2	1
STEU	Nogent-le-Phaye	12	12	6
STEU	Prunay-le-Gillon	2	2	1
STEU	Roinville	1	1	0
STEU	St-Aubin-des-Bois	1	1	0
STEU	St-Georges-sur-Eure, La Taye	24	28	0
STEU	Sours	2	2	0
STEU	Theuville	-	-	-
STEU	Thivars	12	12	0
STEU	Umpeau	-	-	-
STEU	Ver-lès-Chartres	2	2	0
STEU	Vitray-en-Beauce	1	1	0

Boues évacuées

Boues évacuées en 2024

Station de la Mare Corbonne	Produit brut (t)	Matières sèches (tms)	Siccité (%)	Destination (%) *
Compostage Produit	Néant	178.72	<70	92
Epannage	Néant	67.46	<70	3
Total	Néant	266	<70	100

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches

Step	2024	Compostage	Epandage	Incinération	Autres	P206.3
Bailleau l'évêque	12,10	3,25	8,85			100%
Bercheres les pierres						
Bercheres saint germain						
Briconville						
Challet						
Chartainvilliers	9,72	9,72				100%
Clévilliers						
Coltainville						
Corancez	1,31	1,31				100%
Dammarie						
Dangers						
Francourville						
Fresnay le Gilmert						
Houx	9,62	9,62				100%
Jouy	28,10	10,81	17,36			100%
Maintenon	39,76	39,76				100%
Mignieres						
Morancez	30,53		24,87		5,66	100%
Nogent le Phaye	21,76	21,76				100%
Prunay le Gillon	11,21	11,21				100%
Roinville						
St aubin des bois						
St Georges sur Eure, la Taye	56,94	56,94				100%
Sours	14,82				14,82	100%
Theuville						
Thivars	22,58	6,20	16,38			100%
Umpeau						
Ver les chartres	8,14	8,14				100%
Vitray en Beauce						
TOTAL	266.59	178.72	67.46	0	20.48	100%

.Autosurveillance des milieux récepteurs :

► Secteur périurbain

L'autosurveillance des milieux récepteurs est faite sur 2 secteurs le long de l'Eure:
La zone Nord à Maintenon



- La sonde Sud avec St Georges sur-Eure, Thivars et Morancez



Secteur	Nombre de bilans à faire	Nombre réalisé	Ecart observé
Nord	2	2	0
Sud	4	4	0

D –Assainissement non collectif

Les évolutions réglementaires ont imposé effet à compter du 1^{er} janvier 2011 un contrôle obligatoire de l'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente d'un bien non desservi par un réseau public d'assainissement des eaux usées : en 2023

.161 contrôles réalisés dans le cadre de ventes par Chartres métropole Assainissement

.Campagne de diagnostics initiaux et périodiques :

150 installations contrôlées

.Contrôles de Conception / réalisation

Les contrôles de conception et contrôles de réalisation sont réalisés sur avis d'Eure et Loir Ingénierie. En 2024, Chartres Métropole via ce partenariat, a réalisé 82 contrôles de conception et 63 contrôles de réalisation.

E –Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.

Le schéma directeur de 2013 à 2018 a permis d'améliorer la connaissance patrimoniale, et de préciser les réseaux par commune, complété par la mise en place du SIG par Chartres métropole Assainissement, permettant suivant le barème réglementaire la fixation d'un indice de connaissance et de gestion patrimoniale de 115 pour l'ensemble des communes périurbaine. Les données des communes assainies intégrées au 1^{er} janvier 2018 seront connues à l'issue du schéma directeur complémentaire qui a débuté en 2019 (Maintenon, Chartainvilliers, Houx, Umpeau et Vitray en Beauce), et s'est achevé en 2022.

Communes	Linéaire de réseau (ml)		Linéaire de réseau (ml)	
	Gravitaire	Refoulement	Séparatif	Unitaire
AMILLY	8 261,6	3 175,9	11 437,5	
BAILLEAU l'EVÈQUE	8 297,1	1 398,9	9 696,0	
BARJOUVILLE	10 729,8	1 102,3	11 832,0	
BERCHERES LES PIERRES	6 151,9	1 874,9	8 026,8	
BERCHERES SAINT GERMAIN	8 022,0	2 366,0	10 388,0	
BRICONVILLE	1 473,4	164,8	618,9	1 019,3
CHALLET	2 877,3		727,5	2 149,8
CINTRAY	2 461,2	733,4	3 194,5	
CLEVILLIERS	2 879,5	178,7	3 058,2	
COLTAINVILLE	6 241,2	3 260,4	9 501,7	
CORANCEZ	3 083,6	576,7	3 660,3	
DAMMARIE	7 223,4		4 021,5	3 201,9
DANGERS	3 990,3		1 498,7	2 491,6
FONTENAY SUR EURE	8 711,3	11 408,4	20 119,7	
FRANCOURVILLE	4 427,1	96,7	4 523,9	
FRESNAY LE GILBERT	1 679,4		58,4	1 621,0
GASVILLE OISEME	10 438,0	3 809,3	11 715,0	2 532,3
JOUY	8 975,8		7 838,9	1 136,9
MIGNIERES	8 309,9	5 324,2	13 634,0	
MORANCEZ	11 124,0	403,6	11 527,6	
NOGENT LE PHAYE	11 846,4		11 846,4	
NOGENT SUR EURE		824,7	824,7	
PRUNAY LE GILLON	4 839,6	909,0	5 748,6	
SAITN AUBIN DES BOIS	8 208,4	638,2	5 982,4	2 864,2
SAITN GEORGES SUR EURE	16 023,0	888,4	16 911,4	
SOURS	9 393,7	49,5	9 443,1	
THIVARS	6 640,0	850,5	7 490,6	
VER LES CHARTRES	7 149,9	1 477,5	8 627,4	
TOTAL	189 458,8	41 512,0	213 953,9	17 016,8
TOTAL PERI-URBAIN		230 970,7		230 970,7
TOTAL GENERAL		584 441,7		584 441,7

F – Faits marquants de l’année

✓ Janvier - Février

. STEU de BAILLEAU L'EVÈQUE : Travaux d'amélioration et de sécurisation



Nature des travaux d'amélioration :

- . Mise en place d'un fourreau et de chambres de tirage pour amélioration du fonctionnement du Poste de Relevage,
- . Mise en place d'un fourreau et de chambres de tirage pour rapatriement des données volumétriques du canal de comptage des eaux traitées.

Nature des travaux de sécurisation :

- . Enterrer les câbles “en volant” (PR et canal de comptage),
- . Enrober les zones de travail.



Fin du chantier prévu le 05 Avril 2024



. STEU de MORANCEZ : Travaux d'amélioration

Tranchées pour mise en place de gaines électriques enterrées (mise en place d'un DEM sur la restitution du BO et mise en place d'un contacteur de NTH dans le PR).



. PR MOULIN LAMBERT (MORANCEZ) : Réaménagement de l'emprise foncière



Suite au nettoyage de la parcelle de l'ancienne STEU de nouveau aménagement seront à réaliser :

- . Déplacement de l'armoire électrique pour retrocéder le local à la Mairie,
- . Fermeture de l'emprise du PR par un grillage rigide avec accès par portail,
- . La zone délimitée sera en enrobé,
- . Le PR sera fermé par une trappe (à ce jour celles des barres anti-chutes sont présentes).

. PR MOULIN LAMBERT (MORANCEZ) : Réaménagement de l'emprise foncière

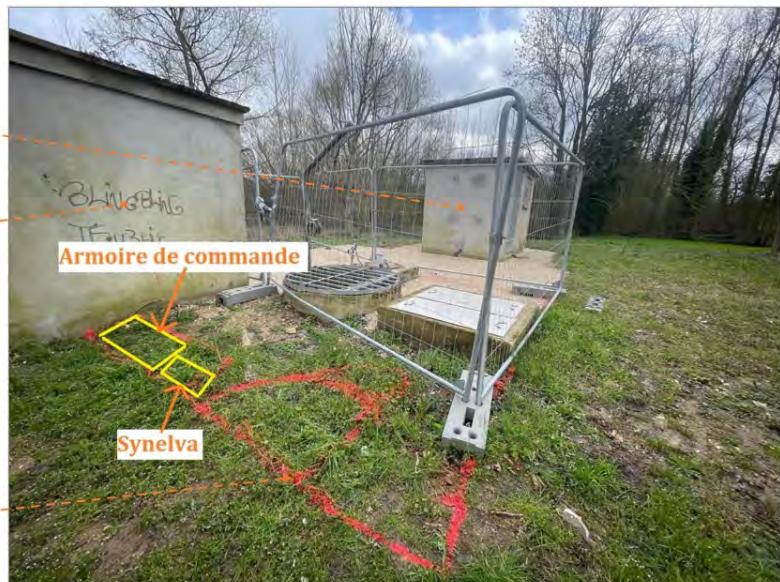
Création de toilettes publics en lieu et place du local technique actuel

Destruction du local électrique

Armoire de commande

Synelva

Création d'une dalle béton, d'une clôture et d'un portillon



. STEU de VER-LES-CHARTRES : Suivi de Chantier



. STEU de THIVARS : Suivi de Chantier



✓ Mars

. STEU de SOURS : Opération de débouchage de l'exutoire des boues du clarificateur



. PR de SOURS, place calvaire : Agrandissement du regard et remplacement des tampons fonte par trappes articulées inox



. STEU de LA TAYE : Réparation pont racleur



. PR de SOURS : Suivi de Chantier



. PR de SOURS : Suivi de Chantier



CINTRAY ETUDE RESEAU ASSAINISSEMENT EU

4.8 Inspection télévisées



Effondrement partiel
– Infiltration par
écoulement continu



Effondrement partiel
– lente pénétration
d'eau



Branchemet –
écoulement d'eau claire



Chartres
eau



Infiltration par jaillissement



Infiltration par jaillissement à
travers la paroi

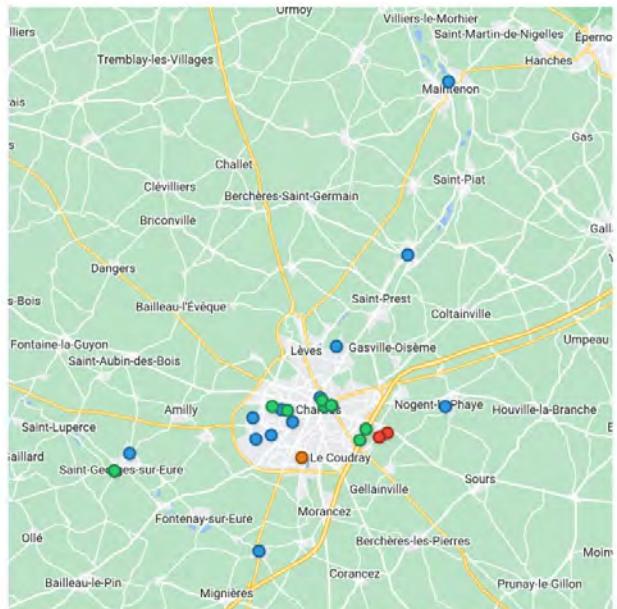


Infiltration par jaillissement



Infiltration par écoulement continu au-
dessus de la bague.
Infiltration par écoulement continu à
travers la paroi

Déploiement sondes de niveau



✓ Avril-Mai

. STEU de SOURS : Début du chantier de création du Poste de Relevage



. PR de VER-LES-CHARTRES : Suivi de Chantier



. PR de MORANCEZ, Moulin LAMBERT : Suivi de Chantier



✓ Juin-Juillet-Août

. PR de VER-LES-CHARTRES : Suivi de Chantier



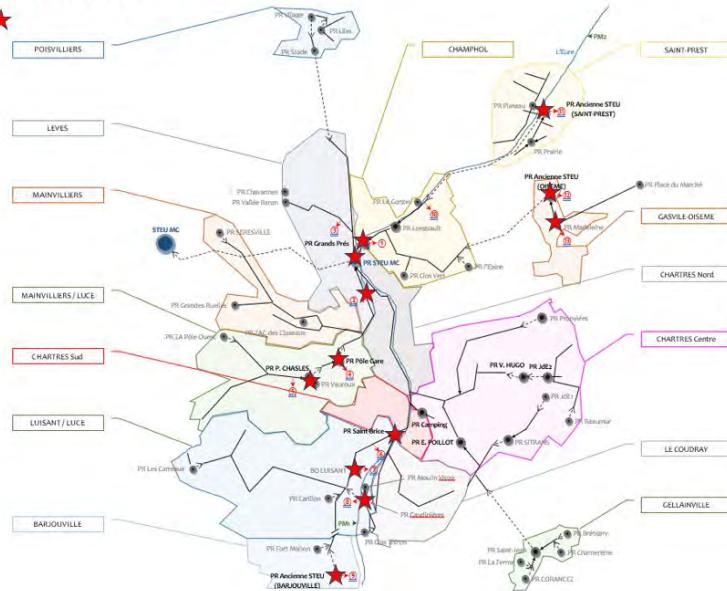
. PR de CORANCEZ : Suivi de Chantier



Septembre

. Incident électrique du 26/09/2024 :

- Débordements constatés :★



✓ Octobre

. STEU de SOURS :

- Débordement dégazeur : Samedi 05/10/2024

. Pompage de prêt de 100kg de filasses



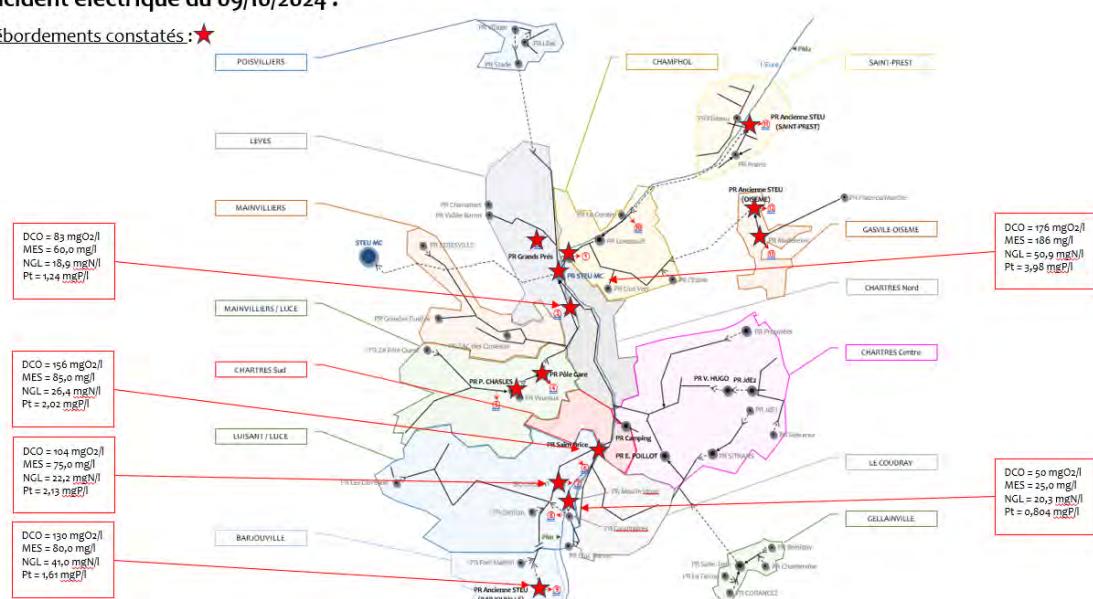
. STEU de SOURS :

- Obturation de la canalisation de recirculation des boues : Samedi 05/10/2024



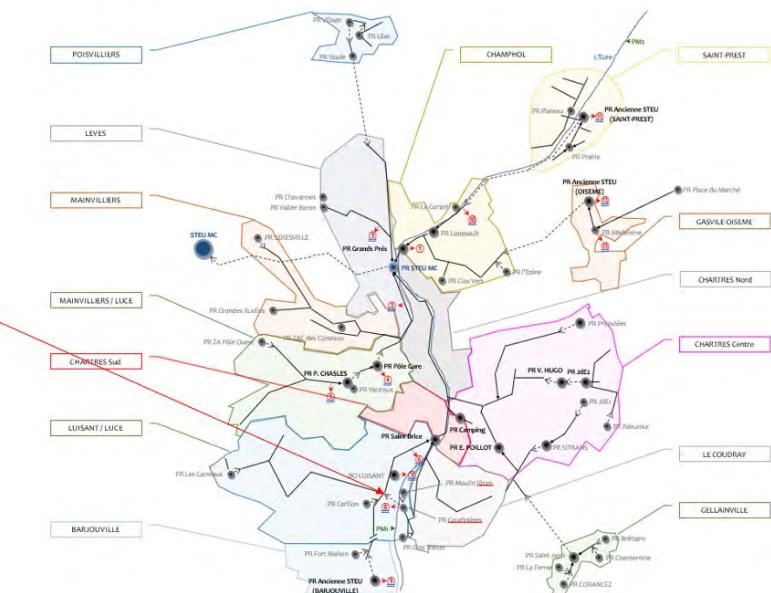
. Incident électrique du 09/10/2024 :

- Débordements constatés :★



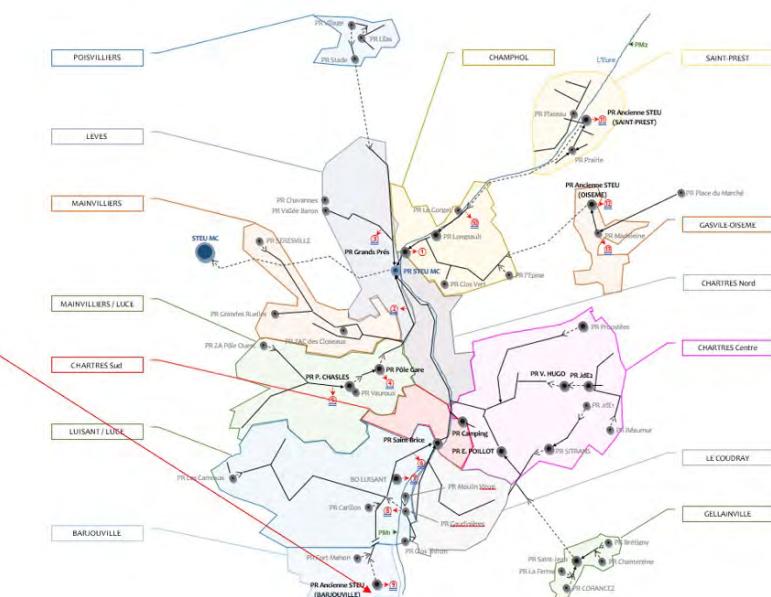
. Tempête “Kirk” du 09/10/2024 :

- Débordements constatés sur voirie :



. Tempête “Kirk” du 09/10/2024 :

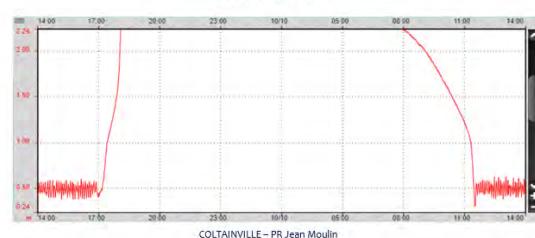
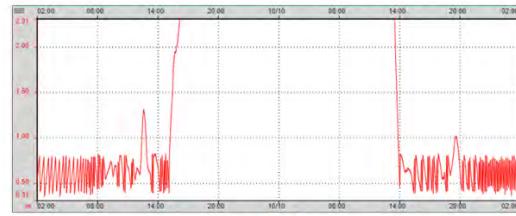
- Débordements constatés sur voirie :



. Tempête “Kirk” du 09/10/2024 :

- Interventions suite à plaintes, signalement, etc.:

- . BARJOUVILLE : Rue du Fort Mahon,
- . MORANCEZ : La Garenne,
- . COLTAINVILLE : Rue Jean Moulin,
- . CINTRAY
- . MAINTENON : Rue des Diges.
- . etc.



. Tempête “Kirk” :

- STEU de HOUX :



Photos le 11/10/2024



Photos le 12/10/2024



Photos le 13/10/2024



. Tempête “Kirk” :

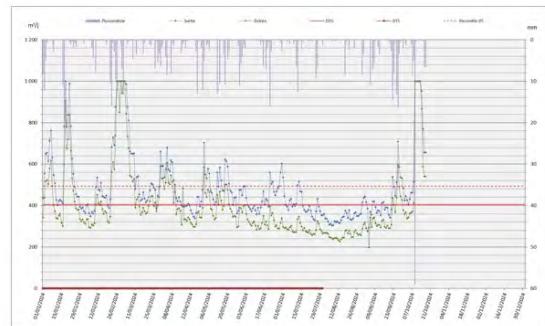
- STEU de JOUY :



Débordement du puits à mousse



Départ de boues



ACTION IMMEDIATE : Mise en fonctionnement du Poste de Relevage sur 1 pompe pour stopper les débordements.

✓ Novembre

. MAINTENON – PR MAINGOURNOIS :

- Opération de réparation de la canalisation de refoulement:



. VER-LES-CHARTRES – PR HOUDOUENNE :

- Opération de réhabilitation du poste refoulement:



. THIVARS – Extension STEU :

- Mise en Service du tamis et du bassin d'anoxie:



. NOGENT-SUR-EURE – PR Chemin de la Guinguette:

- Création nouveau PR:



Risque de chute si l'ouvrage reste dans cet état



. MORANCEZ – STEU:

- Création nouveau PR:



. BAILLEAU-L'EVÊQUE – STEU:

- Renouvellement des portes et fenêtres:



Livre IV : Le Prix de l'Eau - son évolution entre 2023 et 2024

On trouvera ci-dessous les factures type d'un usager domestique des services d'eau et d'assainissement, pour une consommation de référence de 120 m³, avec un compteur de diamètre 15 mm.

Ces tableaux sont complétés par les évolutions en pourcentage des différentes composantes du prix pour différentes communes.

I-EAU POTABLE

⇒ Secteur Urbain

COMMUNE CHAMPHOL	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'eau potable					
Part délégataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE CHARTRES	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'eau potable					
Part délégataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE GELLAINVILLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE LEVES	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE COUDRAY (LE)	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE LUCE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE LUISANT	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE MAINVILLIERS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE POISVILLIERS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE SAINT PREST	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

⇒ Secteur Péri urbain

COMMUNE AMILLY	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE ALLONNES	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			43,32	9,72	-77,56%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3000	36,00	2,40	-93,33%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,0610	7,32	7,32	0,00%
Total € HT			339,02	308,76	-8,93%
TVA			18,64	16,98	-8,91%
Total TTC			357,66	325,74	-8,93%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,98	2,71	-8,93%

COMMUNE BAILLEAU L EVEQUE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE BARJOUVILLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE BERCHERES LES PIERRES	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE BERCHERES ST GERMAIN	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE BOISVILLE LA SAINT PÈRE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			43,32	9,36	-78,39%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3000	36,00	2,04	-94,33%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,0610	7,32	7,32	0,00%
Total € HT			339,02	308,40	-9,03%
TVA			18,64	16,96	-9,01%
Total TTC			357,66	325,36	-9,03%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,98	2,71	-9,03%

COMMUNE BONCE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			43,32	9,72	-77,56%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3000	36,00	2,40	-93,33%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,0610	7,32	7,32	0,00%
Total € HT			339,02	308,76	-8,93%
TVA			18,64	16,98	-8,91%
Total TTC			357,66	325,74	-8,93%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,98	2,71	-8,93%

COMMUNE BOUGLAINVAL	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE BRICONVILLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE CHALLET	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE CHATAINVILLIERS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			90,72	101,93	12,36%
Abonnement	1	49,6200	49,62	60,00	20,92%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			344,12	312,40	-9,22%
TVA			18,93	17,19	-9,19%
Total TTC			363,05	329,59	-9,22%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,03	2,75	-9,22%

COMMUNE CHAUFFOURS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE CINTRAY	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE CLEVILLIERS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE COLTAINVILLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE CORANCEZ	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE DAMMARIE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE DANGERS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE ERMENONVILLE LA GRANDE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			91,66	103,81	13,25%
Abonnement	1	50,5640	50,56	61,88	22,38%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			43,32	9,72	-77,56%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3000	36,00	2,40	-93,33%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,0610	7,32	7,32	0,00%
Total € HT			329,59	308,76	-6,32%
TVA			18,12	16,98	-6,29%
Total TTC			347,71	325,74	-6,32%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,90	2,71	-6,32%

COMMUNE FONTENAY SUR EURE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE FRANCOURVILLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE FRESNAY LE COMTE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			43,32	9,72	-77,56%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3000	36,00	2,40	-93,33%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,0610	7,32	7,32	0,00%
Total € HT			339,02	308,76	-8,93%
TVA			18,64	16,98	-8,91%
Total TTC			357,66	325,74	-8,93%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,98	2,71	-8,93%

COMMUNE FRESNAY LE GILMERT	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE GASVILLE OISEME	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE HOUVILLE LA BRANCHE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE HOUX	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE JOUY	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE BOURDINIERE ST LOUP (LA)	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			43,32	9,72	-77,56%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3000	36,00	2,40	-93,33%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,0610	7,32	7,32	0,00%
Total € HT			339,02	308,76	-8,93%
TVA			18,64	16,98	-8,91%
Total TTC			357,66	325,74	-8,93%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,98	2,71	-8,93%

COMMUNE MAINTENON	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE MESLAY LE GRENET	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE MESLAY LE VIDAME	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			43,32	9,72	-77,56%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3000	36,00	2,40	-93,33%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,0610	7,32	7,32	0,00%
Total € HT			339,02	308,76	-8,93%
TVA			18,64	16,98	-8,91%
Total TTC			357,66	325,74	-8,93%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,98	2,71	-8,93%

COMMUNE MIGNIERES	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'eau potable					
Part délégataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE MITTAINVILLIERS-VERIGNY	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'eau potable					
Part délégataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE MOINVILLE LA JEULIN	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			69,27	76,16	9,94%
Abonnement	1	40,4740	40,47	44,00	8,71%
Préservation de la ressource	120	0,2400	28,80	32,16	11,67%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			322,68	286,63	-11,17%
TVA			17,75	15,77	-11,15%
Total TTC			340,43	302,40	-11,17%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,84	2,52	-11,17%

COMMUNE MORANCEZ	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE NOGENT LE PHAYE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			86,73	101,93	17,53%
Abonnement	1	45,6300	45,63	60,00	31,49%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			340,13	312,40	-8,15%
TVA			18,71	17,19	-8,12%
Total TTC			358,84	329,59	-8,15%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,99	2,75	-8,15%

COMMUNE NOGENT SUR EURE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE OINVILLE SOUS AUNEAU	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			64,47	71,12	10,31%
Abonnement	1	40,4740	40,47	44,00	8,71%
Préservation de la ressource	120	0,2000	24,00	27,12	13,00%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			317,88	281,59	-11,42%
TVA			17,49	15,49	-11,44%
Total TTC			335,37	297,08	-11,42%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,79	2,48	-11,42%

COMMUNE OLLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE PRUNAY LE GILLON	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			43,32	9,72	-77,56%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3000	36,00	2,40	-93,33%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,0610	7,32	7,32	0,00%
Total € HT			339,02	308,76	-8,93%
TVA			18,64	16,98	-8,91%
Total TTC			357,66	325,74	-8,93%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,98	2,71	-8,93%

COMMUNE ROINVILLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE SAINT AUBIN DES BOIS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE SAINT LEGER DES AUBEES	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			64,47	71,12	10,31%
Abonnement	1	40,4740	40,47	44,00	8,71%
Préservation de la ressource	120	0,2000	24,00	27,12	13,00%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			317,88	281,59	-11,42%
TVA			17,49	15,49	-11,44%
Total TTC			335,37	297,08	-11,42%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,79	2,48	-11,42%

COMMUNE SANDARVILLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			81,57	93,93	15,15%
Abonnement	1	40,4740	40,47	52,00	28,48%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			43,32	9,72	-77,56%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3000	36,00	2,40	-93,33%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,0610	7,32	7,32	0,00%
Total € HT			319,50	298,88	-6,45%
TVA			17,57	16,44	-6,43%
Total TTC			337,07	315,32	-6,45%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,81	2,63	-6,45%

COMMUNE SANTEUIL	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			64,47	71,12	10,31%
Abonnement	1	40,4740	40,47	44,00	8,71%
Préservation de la ressource	120	0,2000	24,00	27,12	13,00%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			317,88	281,59	-11,42%
TVA			17,49	15,49	-11,44%
Total TTC			335,37	297,08	-11,42%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,79	2,48	-11,42%

COMMUNE SOURS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE SAINT GEORGES SUR EURE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE UMPEAU	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE THEUVILLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			43,32	9,72	-77,56%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3000	36,00	2,40	-93,33%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,0610	7,32	7,32	0,00%
Total € HT			339,02	308,76	-8,93%
TVA			18,64	16,98	-8,91%
Total TTC			357,66	325,74	-8,93%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,98	2,71	-8,93%

COMMUNE THIVARS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE VER LES CHARTRES	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

COMMUNE VITRAY EN BEAUCE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			43,32	9,72	-77,56%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3000	36,00	2,40	-93,33%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,0610	7,32	7,32	0,00%
Total € HT			339,02	308,76	-8,93%
TVA			18,64	16,98	-8,91%
Total TTC			357,66	325,74	-8,93%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,98	2,71	-8,93%

COMMUNE VOISE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part déléataire Eau			194,60	195,23	0,32%
Consommation	120	1,6217	194,60	195,23	0,32%
Part communautaire Eau			101,10	103,81	2,68%
Abonnement	1	60,0000	60,00	61,88	3,13%
Préservation de la ressource	120	0,3425	41,10	41,93	2,02%
Organismes publics et TVA			58,80	15,24	-74,08%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	2,04	-95,53%
Prélèvement de la ressource en eau (Agence de l'eau)	120	0,1100	13,20	13,20	0,00%
Total € HT			354,50	314,28	-11,35%
TVA			19,50	17,29	-11,33%
Total TTC			374,00	331,57	-11,35%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,12	2,76	-11,35%

II-ASSAINISSEMENT

⇒ Secteur Urbain

COMMUNE CHAMPHOL	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE CHARTRES	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE GELLAINVILLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE LEVES	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE COUDRAY (LE)	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE LUCE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE LUISANT	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE MAINVILLIERS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE POISVILLIERS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE SAINT PREST	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

⇒ Secteur Péri urbain

COMMUNE AMILLY	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE BAILLEAU L EVEQUE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE BARJOUVILLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE BERCHERES LES PIERRES	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE BERCHERES ST GERMAIN	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE BRICONVILLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE CHALLET	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			100,19	132,86	32,61%
Part proportionnelle assainissement	120	0,3400	40,80	72,28	77,16%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			314,48	325,12	3,38%
TVA			31,45	32,52	3,41%
Total TTC			345,94	357,64	3,38%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,88	2,98	3,38%

COMMUNE CHARTAINVILLIERS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			91,79	124,18	35,29%
Part proportionnelle assainissement	120	0,2700	32,40	63,60	96,30%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			306,08	316,44	3,38%
TVA			30,61	31,65	3,40%
Total TTC			336,70	348,09	3,38%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,81	2,90	3,38%

COMMUNE CINTRAY	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE CLEVILLIERS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE COLTAINVILLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE CORANCEZ	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE DAMMARIE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE DANGERS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE FONTENAY SUR EURE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE FRANCOURVILLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE FRESNAY LE GILMERT	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE GASVILLE OISEME	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE HOUX	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			100,79	132,86	31,82%
Part proportionnelle assainissement	120	0,3450	41,40	72,28	74,59%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			315,08	325,12	3,19%
TVA			31,51	32,52	3,21%
Total TTC			346,60	357,64	3,19%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,89	2,98	3,19%

COMMUNE JOUY	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE MAINTENON	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			97,79	132,86	35,87%
Part proportionnelle assainissement	120	0,3200	38,40	72,28	88,23%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			312,08	325,12	4,18%
TVA			31,21	32,52	4,20%
Total TTC			343,30	357,64	4,18%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,86	2,98	4,18%

COMMUNE MIGNIERES	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE MORANCEZ	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE NOGENT LE PHAYE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			97,79	126,58	29,44%
Part proportionnelle assainissement	120	0,3200	38,40	66,00	71,88%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			312,08	318,84	2,16%
TVA			31,21	31,89	2,18%
Total TTC			343,30	350,73	2,17%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,86	2,92	2,17%

COMMUNE NOGENT SUR EURE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE PRUNAY LE GILLON	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			19,20	10,08	-47,50%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	19,20	10,08	-47,50%
Total € HT			341,54	332,00	-2,79%
TVA			34,15	33,21	-2,77%
Total TTC			375,70	365,21	-2,79%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,13	3,04	-2,79%

COMMUNE ROINVILLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE SAINT AUBIN DES BOIS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE SOURS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE SAINT GEORGES SUR EURE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
Prix du service de l'assainissement		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE UMPEAU	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			118,79	132,86	11,85%
Part proportionnelle assainissement	120	0,4950	59,40	72,28	21,68%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			333,08	325,12	-2,39%
TVA			33,31	32,52	-2,37%
Total TTC			366,40	357,64	-2,39%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,05	2,98	-2,39%

COMMUNE THEUVILLE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			19,20	10,08	-47,50%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	19,20	10,08	-47,50%
Total € HT			341,54	332,00	-2,79%
TVA			34,15	33,21	-2,77%
Total TTC			375,70	365,21	-2,79%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,13	3,04	-2,79%

COMMUNE THIVARS	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE VER LES CHARTRES	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			22,20	3,20	-85,59%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1850	22,20	3,20	-85,59%
Total € HT			344,54	325,12	-5,64%
TVA			34,45	32,52	-5,61%
Total TTC			379,00	357,64	-5,64%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,16	2,98	-5,64%

COMMUNE VITRAY EN BEAUCE	Volume	Prix	Montant	Montant	N/N-1
		Au 01/01/2024	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	
Prix du service de l'assainissement					
Part délégataire Assainissement			192,10	189,06	-1,58%
Part proportionnelle Cm Assainissement	120	1,6008	192,10	189,06	-1,58%
Part communautaire Assainissement			130,25	132,86	2,01%
Part proportionnelle assainissement	120	0,5905	70,86	72,28	2,00%
Surtaxe protection du milieu (à compter du 01/01/2017)	120	0,4949	59,39	60,58	2,01%
Organismes publics et TVA			19,20	10,08	-47,50%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	19,20	10,08	-47,50%
Total € HT			341,54	332,00	-2,79%
TVA			34,15	33,21	-2,77%
Total TTC			375,70	365,21	-2,79%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,13	3,04	-2,79%

LIVRE V:

Indicateurs financiers

LE BUDGET EAU POTABLE

LES RESULTATS 2024

En section d'exploitation, le montant total des recettes et des dépenses pour 2024 s'élève respectivement à 8 498,2 K€ et 5 247,2 K€. Il en **ressort un excédent d'exploitation de 3 251 K€.**

En section investissement, les recettes et dépenses s'élèvent respectivement à 7 785,2 K€ et 15 430 K€.

Le solde d'investissement est déficitaire de 7 644,7 K€.

Après reprise du résultat d'exploitation antérieur (1 838,1 K€), le résultat d'exploitation s'élève alors à 5 089,1 K€. Après prise en compte du résultat antérieur déficitaire d'investissement (9 660,6 K€), le solde d'investissement s'élève à - 2 015,9 K€.

Avec le solde des restes à réaliser (- 174,8 K€), le **solde d'investissement s'élève à - 2 190,7 K€.**

Le résultat global de l'exercice 2024 s'établit à un excédent de 2 898,4 K€.

FONCTIONNEMENT	2024
Recette	8 498 149.36
Depense	5 247 177.11
Résultat exercice	3 250 972.25
INVESTISSEMENT	
Recette	15 429 982.31
Depense	7 785 249.95
Résultat exercice	7 644 732.36
Résultats reporté	
Fonctionnement	1 838 098.03
Investissement	-9 660 618.97
Solde N-1	-7 822 520.94
Résultat de fonctionnement	5 089 070.28
Résultat d'investissement	-2 015 886.61
Reports en N+1	
Dépenses d'investissement	683 155.54
Recettes d'investissement	508 354.53
Solde des reports	-174 801.01
Solde d'inv. après reports	-2 190 687.62
Résultat Global	3 073 183.67
Résultat global et reports	2 898 382.66

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses d'exploitation

Chapitre		Dépenses de fonctionnement			
		CA 2023	BG 2024	CA 2024	Taux de réal. (CA/BG)
011	Charges a caractere general	1 041 046	1 433 104	1 190 395	83.06%
012	Frais de personnel et charges assimilées	514 819	626 454	554 248	88.47%
65	Autres charges de gestion courante	106 757	1 021 988	1 007 295	98.56%
66	Charges financières	604 948	571 050	561 059	98.25%
67	Charges exceptionnelles	0	3 200	3 194	99.82%
023	Virement à la section d'investissement		3 991 300		
042	Operations d'ordre de transfert entre sections	1 894 795	1 953 632	1 930 985	98.84%
		4 162 366	9 600 728	5 247 177	54.65%
					26.06%

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 5,2 M€ contre 4,2 M€ en 2023, soit une majoration de 26 %. On relève tout d'abord les charges à caractère général à hauteur de 1 190 K€ et qui comprennent :

- Les charges de structure pour 660 K€,
- Les charges générales pour le fonctionnement du service à 530 K€.

Les autres dépenses d'exploitation vont concerner :

- Les frais de personnel supportés par le budget annexe eau potable pour 554,2 K€ (dont 40,2 K€ de frais de personnel qui sont valorisés en travaux en régie),
- Des admissions en valeur irrécouvrables et des créances éteintes pour 0,4 K€, des autres charges de gestion courantes pour 1 006 K€ correspondant au versement aux participations des agriculteurs du paiement pour services environnementaux (PSE : 585,4 K€ - versement de subvention de l'agence de l'eau) et l'indemnité convention énergie (421,5 K€),

- Les charges financières qui s'élèvent à 561,1 K€,
- Les opérations d'ordre entre section correspondant aux dotations aux amortissements et cession de biens (1 931 K€).

Les recettes d'exploitation

Chapitre	Recettes de fonctionnement				
	CA 2023	BG 2024	CA 2024	Taux de réal. (CA/BG)	Taux d'évol 2024/2023
002 Excedent de fonctionnement reporté		1 838 098			
013 Atténuation de charges	18 463	19 273	25 266	131.10%	36.85%
70 Ventes produits fabriqués, prestations de services	6 404 008	5 952 025	6 532 128	109.75%	2.00%
74 Dotations, subventions et participations	118 780	600 000	127 740	21.29%	7.54%
75 Autres produits de gestion courante	132 847	37 200	573 085	1 540.55%	331.99%
77 Produits exceptionnels	128 383	21 632	122 041	564.17%	-4.94%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	972 365	1 132 500	1 117 890	98.71%	14.97%
	7 774 845	9 600 728	8 498 149	88.52%	9.30%

En 2024, les recettes d'exploitation s'établissent à 8,5 M€ contre 7,7 M€ en 2023 soit une augmentation de 9,3 %.

Elles se décomposent principalement de la manière suivante :

- 25,3 K€ de remboursements de frais de personnel,
- 6 532,1 K€ pour les produits du service qui comprennent principalement :
 - 2 313,4 K€ de consommation (part variable dans le cadre de la DSP avec Cm Eau d'une part et avec Veolia et Sogea pour les communes de Sours et Nogent-le-Phaye d'autre part),
 - 4 161,3 K€ des abonnements des usagés (part fixe),
 - 12,4 K€ de redevance d'eau dues par certaines communes de l'Agglomération,
 - 25,2 K€ pour des remboursements de mise à disposition de services auprès de communes,
- 127,7 K€ de subventions de l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) pour l'animation de la protection de la ressource en eau,
- 33,8 K€ de recettes de loyers (antennes relais sur des châteaux d'eau, mise à disposition de point de captage) et 539,3 K€ de l'agence de l'eau pour le PSE.
- 98,8 K€ de recettes exceptionnelles correspondant principalement aux reprises de résultat suite au transfert de la compétence eau, des annulations de mandats sur exercices antérieurs (70 €) et des produits de cession (23,2 K€).

Les opérations d'ordre entre sections comprennent l'amortissement des subventions 967,9 K€, le transfert des travaux en régie en section d'investissement pour 150 K€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement				
	CA 2023	BG 2024	CA 2024	Taux de réal. (CA/BG)	Taux d'évol 2024/2023
001 Excedent d'investissement reporté		9 660 619			
13 Subventions d'investissement	20 534	14 147	14 147	100.00%	-31.10%
16 Emprunts et dettes assimilées	1 519 321	1 527 800	1 524 009	99.75%	0.31%
20 Immobilisations incorporelles	113 826	135 035	2 460	1.82%	-97.84%
21 Immobilisations corporelles	1 676 666	3 335 939	2 317 447	69.47%	38.22%
23 Immobilisations en cours	5 845 203	8 093 000	2 619 454	32.37%	-55.19%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	972 365	1 132 500	1 117 890	98.71%	14.97%
041 Opérations patrimoniales	257 480	200 000	189 842	94.92%	-26.27%
	10 405 395	24 099 040	7 785 250	32.31%	-25.18%
					683 156

Les dépenses d'investissement s'élèvent à environ 7,8 M€ et comprennent :

- Les dépenses d'équipement, 4 939,4 K€, (taux de réalisation de 42,7 %) qui concernent principalement :

- 264,5 K€ de travaux sur des canalisations
- 402,5 K€ de travaux sur les ouvrages
- 3 062,8 K€ de travaux dans le cadre de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) sur le schéma intercommunal eau potable. Le tableau ci-après récapitule les ajustements sur l'AP/CP.

Code AP	Libellé d'AP	Montant de l'AP	Réalisé antérieur	2024	Mandaté	2025	2026	2027	2028	2029	2030
21AEP02	SCHEMA INTERCOMMUNAL EAU POTABLE	42 713 394,34	16 053 046,64	8 313 000,00 -5 250 156,58	3 062 843,42	8 998 342,00 3 062 843,42	5 748 497,07 8 998 342,00	3 600 508,63 5 250 156,58 8 850 665,21			
24AEP02	SCHEMA INTERCOMMUNAL EAU POTABLE	5 570 000,00		200 000,00 -200 000,00	0,00 0,00	70 000,00 70 000,00	1 250 000,00 1 250 000,00	1 400 000,00 1 400 000,00	1 400 000,00 1 400 000,00	1 250 000,00 200 000,00	

- Le remboursement du capital de la dette pour 1 524 K€,
- Le remboursement d'un trop versé de subvention pour 14,1 K€,
- Les opérations d'ordre à hauteur de 1 117,9 K€ dont 967,9 K€ liées à l'amortissement des subventions, 150 K€ pour les écritures liées à la valorisation en investissement des travaux en régie.
- Des écritures patrimoniales pour 189,8 K€.

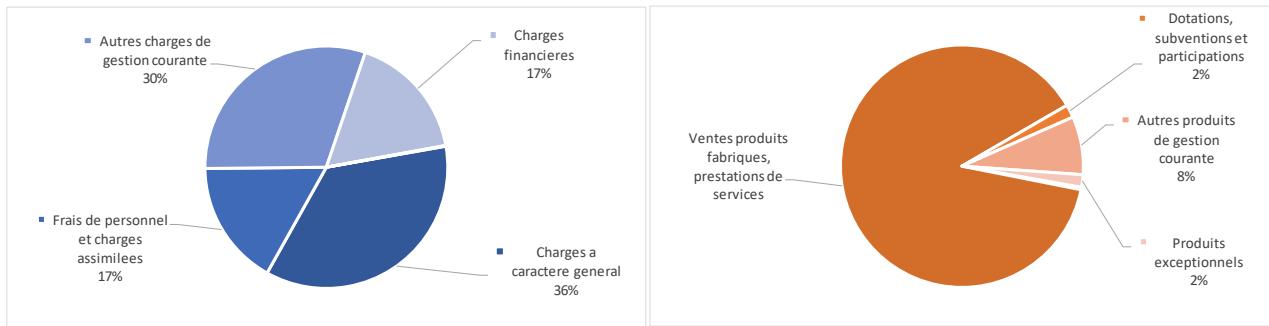
Les recettes d'investissement

Chapitre	Recettes d'investissement					
	CA 2023	BG 2024	CA 2024	Taux de réal. (CA/BG)	Taux d'évol 2024/2023	Reports 2025
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 141 429	6 778 708	6 778 708	100,00%	63,68%	88 255
13 Subventions d'investissement	702 200	3 782 885	3 328 919	88,00%	374,07%	420 100
16 Emprunts et dettes assimilées		7 392 515	3 200 000	43,29%		
21 Immobilisations corporelles			30		-80,78%	
23 Immobilisations en cours		24 899	1 498		-93,98%	
021 Virement de la section de fonctionnement		3 991 300				
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 894 795	1 953 632	1 930 985	98,84%	1,91%	
041 Opérations patrimoniales	257 480	200 000	189 842	94,92%	-26,27%	
	7 020 960	24 099 040	15 429 982	64,03%	119,77%	508 355

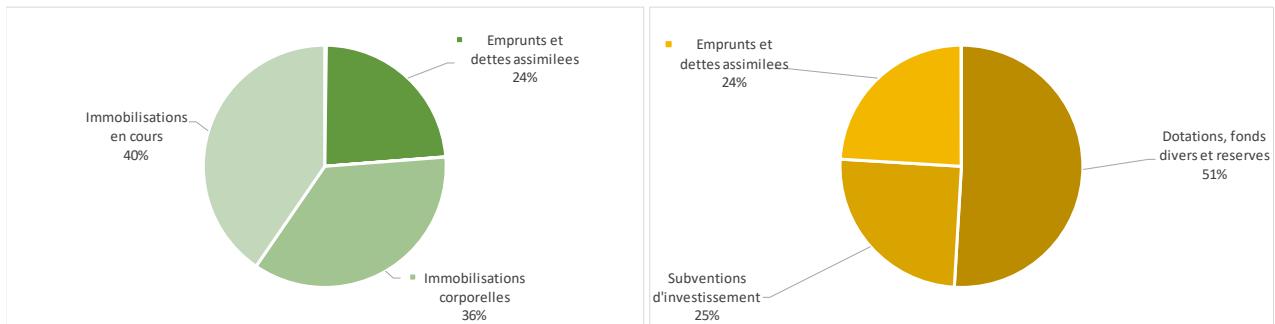
Les recettes d'investissement s'élèvent à 15,4 M€ et comprennent :

- La couverture du déficit reporté d'investissement (6 778,7 K€)
- L'attribution de subventions pour 3 328,9 K€ de l'agence de l'eau
- Des révisions négatives et récupération d'avance sur marché pour 1,5 K€
- Les opérations d'ordre (1 909,4 K€ d'amortissements et 21,6 K€ de sortie de bien d'actif)
- Des écritures patrimoniales pour 189,8 K€.

Présentation synthétique des dépenses et recettes réelles de fonctionnement 2024



Présentation synthétique des dépenses et recettes réelles d'investissement 2024



LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

LES RESULTATS 2024

En fonctionnement, le montant total des recettes et des dépenses pour 2024 s'élève respectivement à 9 519,9 K€ et 7 398,7 K€. Il en ressort un excédent de fonctionnement de **121,2 K€**.

En investissement, le montant total des recettes et des dépenses s'élève respectivement à 8 672,6 K€ et 7 015,9 K€. Le solde d'investissement est excédentaire de 1 656,7 K€.

Avec l'intégration de l'excédent de fonctionnement reporté (1 154,3 K€), le résultat de fonctionnement s'élève à 3 275,5 K€. Après reprise du résultat négatif d'investissement antérieur de 2 853 K€, le solde d'investissement est déficitaire de 1 698,7 K€.

Avec le solde des restes à réaliser (- 402,6 K€), le solde d'investissement est déficitaire de **1 598,9 K€**.

Le résultat global de l'exercice s'établit à 1 676,6 K€.

FONCTIONNEMENT		2024
Recette		9 519 902.45
Dépense		7 398 678.79
Résultat exercice		2 121 223.66
INVESTISSEMENT		
Recette		8 672 605.59
Dépense		7 015 924.49
Résultat exercice		1 656 681.10
Résultats reporté		
Fonctionnement		1 154 306.00
Investissement		-2 853 036.91
Solde N-1		-1 698 730.91
Résultat de fonctionnement		3 275 529.66
Résultat d'investissement		-1 196 355.81
Reports en N+1		
Dépenses d'investissement		768 419.76
Recettes d'investissement		365 839.37
Solde des reports		-402 580.39
Solde d'inv. après reports		-1 598 936.20
Résultat Global		2 079 173.85
Résultat global et reports		1 676 593.46

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses d'exploitation

Chapitre		Dépenses de fonctionnement				
		CA 2023	BG 2024	CA 2024	Taux de réal. (CA/BG)	Taux d'évol 2024/2023
011	Charges a caractère général	1 152 396	1 675 871	1 485 056	88.61%	28.87%
012	Frais de personnel et charges assimilées	509 418	711 098	520 496	73.20%	2.17%
014	Atténuation de produits	0	0	0		
65	Autres charges de gestion courante	580 854	1 179 881	783 239	66.38%	34.84%
66	Charges financières	1 566 484	1 680 029	1 642 650	97.78%	4.86%
67	Charges exceptionnelles	96	20 000	0	0.00%	-100.00%
023	Virement a la section d'investissement		2 494 603			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 949 726	2 971 500	2 967 238	99.86%	0.59%
		6 758 973	10 732 982	7 398 679	68.93%	9.46%

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 7,4 M€ contre 6,8 M€ en 2023, soit une progression de 9,46%.

Les dépenses se décomposent de la manière suivante :

- Les charges à caractère général (1 485,1 K€). Elles comprennent les charges de structure versées au budget principal (771 K€), la taxe foncière (412,3 K€ : dont 387 K€ pour la Mare Corbonne) et les frais généraux du service assainissement (301,8 K€),
- Les frais de personnel (520,5 K€), dont 115,8 K€ de frais de personnel qui sont valorisés en travaux en régie,
- Les créances éteintes et admissions en non-valeur (1,1 K€),
- Des frais de gestion liés au versement de la prime épuration à Chartres métropole assainissement (284,1 K€) et le versement d'une indemnité pour imprévision à la SEMOP Assainissement (496,5 K€),
- Les charges financières (1 642,7 K€),
- Les opérations d'ordre entre sections (2 967,2 K€), correspondant aux dotations aux amortissements.

Les recettes d'exploitation

Chapitre	Recettes de fonctionnement				
	CA 2023	BG 2024	CA 2024	Taux de réal. (CA/BG)	Taux d'évol 2024/2023
002 Excedent de fonctionnement reporté		1 154 306			
013 Atténuation de charges	40 249	42 049	42 875	101.97%	6.52%
70 Ventes produits fabriqués, prestations de services	7 129 348	6 970 000	7 237 677	103.84%	1.52%
75 Autres produits de gestion courante	572 314	680 000	284 267	41.80%	-50.33%
76 Produits financiers	27 421	23 212	23 212	100.00%	-15.35%
77 Produits exceptionnels	117 259	2 000	70 457	3 522.87%	-39.91%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 857 463	1 861 415	1 861 413	100.00%	0.21%
	9 744 055	10 732 982	9 519 902	88.70%	-2.30%

En 2024, les recettes d'exploitation s'élèvent à 9,5 M€ contre 9,7 M€ en 2023 soit une diminution de 2,3 %.

Les recettes comprennent :

- Les remboursements de cotisation salariales et patronales à Cm assainissement concernant du personnel détaché auprès de cette SEMOP (42,9 K€),
- Les produits des services (7 237,7 K€) avec principalement :
 - 6 170,1 K€ pour la redevance d'assainissement collectif,
 - 748,2 K€ pour la participation à l'assainissement collectif (PAC),
 - 14,2 K€ pour la redevance assainissement non collectif,
 - Les remboursements de mises à disposition de personnel auprès de CM assainissement (12,5 K€),
 - Le remboursement de la taxe foncière pour l'unité de valorisation énergétique (292,7 K€).
- Des produits de gestion (284,3 K€) correspondant à la prime d'épuration,
- Le remboursement des frais financiers d'un emprunt suite à l'extension de périmètre (23,2 K€). Il s'agit d'un emprunt contracté par les communes de Maintenon et Pierres. Cet emprunt a été transféré à Chartres métropole à défaut d'avoir pu être scindé. La commune de Pierres rembourse alors les frais financiers y afférents selon une quote-part définie dans une convention).
- Les produits exceptionnels (70,5 K€ : dont 70,2 K€ de régularisation de rattachement de l'exercice antérieur).
- Les opérations d'ordre entre sections (1 861,4 K€) correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement pour 1 611,4 K€, et au transfert de travaux en régie en section d'investissement pour 250 K€).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement					
	CA 2023	BG 2024	CA 2024	Taux de réal. (CA/BG)	Taux d'évol 2024/2023	Reports 2025
001 Excedent d'investissement reporté		2 853 037				
10 Dotations, fonds divers et réserves		24 973	24 973	100.00%		
16 Emprunts et dettes assimilées	2 984 161	2 987 765	2 977 071	99.64%	-0.24%	
20 Immobilisations incorporelles	6 232	263 005	1 200	0.46%	-80.75%	24 924
21 Immobilisations corporelles	1 380 366	2 088 846	1 363 513	65.28%	-1.22%	407 815
23 Immobilisations en cours	124 437	2 386 833	786 164	32.94%	531.78%	334 090
45 Comptabilité distincte rattachée	2 400	250 600	1 590	0.63%	-33.73%	1 590
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 857 463	1 861 415	1 861 413	100.00%	0.21%	
041 Opérations patrimoniales	52 205	250 000			-100.00%	
	6 407 264	12 966 474	7 015 924	54.11%	9.50%	768 420

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 M€ et comprennent :

- Les dépenses d'équipement pour 2 150,9 K€, avec un taux de réalisation de 51 % et concernent essentiellement :
 - Les travaux sur les autres ouvrages et les réseaux (2 149,7 K€),
 - Des études et insertion (1,2 K€),
- Les opérations pour comptes de tiers pour 1,6 K€,
- Le remboursement du capital de la dette pour 2 977,1 K€,
- Les opérations d'ordre entre section (1 861,4 K€) composées des opérations comptables liées au transfert en section de fonctionnement des subventions d'investissement (1 611,4 K€), et de la valorisation des travaux en régie (250 K€),

793,6 K€ de travaux dans le cadre de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) sur le schéma intercommunal. Le tableau ci-après récapitule le réalisé et les ajustements sur l'AP/CP.

Code AP	Libellé d'AP	Montant de l'AP	Réalisé antérieur	2024		2025	2026	2027	2028
				CP	Mandaté				
21EU05 SCHEMA INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT		10 400 000.00	1 563 905.25	1 800 000.00	793 579.94	3 690 000.00	3 346 094.75	1 006 420.06	
			1 563 905.25	793 579.94	793 579.94	3 690 000.00	3 346 094.75	1 006 420.06	
24EU05 SCHEMA INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT		2 010 000.00		10 000.00	0.00	350 000.00	900 000.00	750 000.00	10 000.00
				-10 000.00					750 000.00
				0.00	0.00	350 000.00	900 000.00	750 000.00	10 000.00

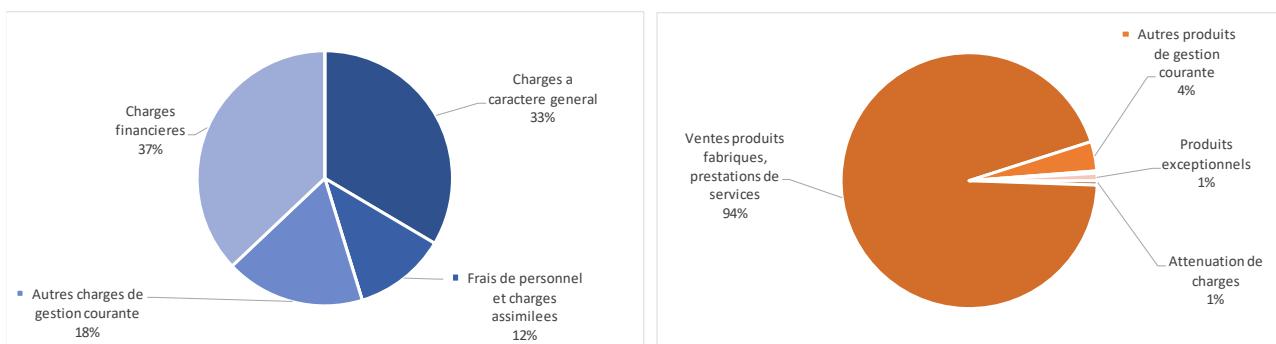
Les recettes d'investissement

Chapitre	Recettes d'investissement					
	CA 2023	BG 2024	CA 2024	Taux de réal. (CA/BG)	Taux d'évol 2024/2023	Reports 2025
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 051 467	3 300 024	3 300 024	100.00%	60.86%	38 648
13 Subventions d'investissement	843 057	672 826			-100.00%	327 191
16 Emprunts et dettes assimilées	66 338	3 009 000	2 278 762	75.73%	3 335.08%	
21 Immobilisations corporelles	15				-100.00%	
23 Immobilisations en cours	11 718				-100.00%	
27 Autres immobilisations financières	105 906		108 820		2.75%	
45 Comptabilité distincte rattachée	90 157	268 521	17 762	6.61%	-80.30%	
021 Virement de la section de fonctionnement		2 494 603				
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 949 726	2 971 500	2 967 238	99.86%	0.59%	
041 Opérations patrimoniales	52 205	250 000			-100.00%	
	6 170 590	12 966 474	8 672 606	66.88%	40.55%	365 839

Les recettes d'investissement s'élèvent à 8,7 M€ et comprennent :

- L'excédent de fonctionnement 2024 affecté au besoin de financement de la section d'investissement (3 300 K€),
- Les recettes d'opérations pour compte de tiers (17,8 K€),
- Le remboursement d'avances (108,8 K€),
- La dette : l'amélioration des réseaux d'assainissement (278,8 K€) et le recours à l'emprunt (2,2 M€),
- Les opérations d'ordre entre sections (2 967,72K€) correspondant aux amortissements,

Présentation synthétique des dépenses et recettes réelles de fonctionnement 2024



Présentation synthétique des dépenses et recettes réelles d'investissement 2024

